

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CANNES PAYS DE LERINS

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024 - 9H00

DÉLIBÉRATION N° 21

OBJET :LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS
L'ENVIRONNEMENT (P.P.B.E.) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS DE
QUATRIEME ECHEANCE

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze juin à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), dûment convoqué conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-11, L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Communautaire de Cannes située 31 boulevard de la Ferrage à l'hôtel de ville annexe de la Ville de Cannes, sous la Présidence de M. David LISNARD.

Etaient présents :

M. David LISNARD
M. Sébastien LEROY
M. Richard GALY
M. Georges BOTELLA
M. Christophe FIORENTINO
M. Jean-Michel ARNAUD
Mme Françoise BRUNETEAUX
M. Gilles CIMA
Mme Joëlle ARINI
M. Nicolas GORJUX
Mme Emma VERAN
Mme Charlotte CLUET
M. Grégori BONETTO
Mme Noémie DEWAVRIN

Mme Véronique PIEL
M. Thomas DE PARIENTE
Mme Marie POURREYRON
M. Jacques GAUTHIER
Mme Béatrice GIBELIN
Mme Sophie INGALLINERA
M. André FRIZZI
Mme Ana-Paula MARTINS DE
OLIVEIRA
M. Christian TARICCO
Mme Sandrine BERGERE-MORANT
Mme Magali CHELPI-DEN HAMER
M. Haroutioun AINEJIAN
M. Mike CASTRO-DEMARIA

Mme Chantal CHASSERIAUD
Mme Christine LEQUILLIEC
M. Gilles GAUCI
Mme Muriel BERGUA
M. Eric CHAUMIER
Mme Marie TARDIEU
M. Patrick PEIRETTI
M. Charles BAREGE
Mme Denise LAURENT
M. Guy LOPINTO
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme Odile GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à M. Jean-Michel ARNAUD.
M. Frank CHIKLI qui avait donné pouvoir à Mme Emma VERAN.
M. Jean-Pierre PANSIER qui avait donné pouvoir à M. Jacques GAUTHIER.
Mme Mireille BOISSY qui avait donné pouvoir à M. André FRIZZI.
M. Jean-Marc CHIAPPINI qui avait donné pouvoir à Mme Véronique PIEL.
M. Eric CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme Charlotte CLUET.
Mme Julie FLAMBARD qui avait donné pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.
Mme Fleur FRISON ROCHE qui avait donné pouvoir à Mme Denise LAURENT.
M. Christophe ULIVIERI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
Mme Maryse IMBERT qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.

certifié exécutoire compte tenu de :

- la réception en sous-préfecture en date du 24/06/24
- la publication en date du 24/06/24

Etaient absents :

M. Yves PIGRENET, Mme Michèle TABAROT, Mme Muriel DI BARI, M. Bernard ALENDA, Mme Michèle ALMES, M. Didier CARRETERO, Mme Monique GARRIOU, M. Bruno PEBEYRE, Mme Florence ROMIUM, M. Jacques NESA, Mme Véronique VOULLEMIER, M. Marc OCCELLI, Mme Stéphanie DONNET ANDRIVON
M. Franck GALBERT

M. Nicolas GORJUX a quitté la séance après le vote de la question n° 8 en donnant pouvoir à Mme Françoise BRUNETEAUX.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 05/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

La liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est communiquée aux élus.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

QUESTION (SUITE) N° 21

La liste des marchés publics et avenants à la suite de la délibération n° 7 du 17 juillet 2020 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales est communiquée aux élus.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Grégori BONETTO est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'affaire suivante :

Monsieur David LISNARD, Président, donne la parole à Monsieur Christophe FIORENTINO, rapporteur.

VU la directive européenne n° 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement - Déclaration de la Commission au sein du comité de conciliation concernant la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit ambiant ;

VU la directive européenne n° 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive n° 90/313/CEE du Conseil du 7 juin 1990 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article L. 5216-5 ;

VU le Code de l'Environnement, plus particulièrement les articles L. 572-1 à L. 572-11 et R. 572-1 à R. 572-11 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement, notamment les dispositions du chapitre II ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

VU le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) et modifiant le Code de l'Urbanisme ;

VU le décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le Code de l'Environnement et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté interministériel du 4 avril 2006, modifié par les arrêtés interministériels des 23 décembre 2021 et 14 octobre 2022, relatif à l'établissement des cartes de bruit et des P.P.B.E. ;

VU l'arrêté interministériel du 14 avril 2017 portant sur la modification du périmètre ciblé par la directive européenne n° 2002/49/CE et l'application de l'article L. 572-2 du Code de l'Environnement susvisés ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au 1^{er} janvier 2014, regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer, modifié par arrêtés préfectoraux des 27 mai 2016, 23 décembre 2016, 28 décembre 2018, 24 décembre 2019 et 1^{er} juin 2021 portant notamment transfert de nouvelles compétences ;

VU les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) ;

VU la décision communautaire n° 20/57 du 24 juin 2020 portant arrêt des cartes de bruit stratégiques de la C.A.C.P.L. de troisième échéance, accompagnées du résumé non-technique ;

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

QUESTION (SUITE) N° 21

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 38 du 30 septembre 2020 portant approbation du P.P.B.E. de la C.A.C.P.L. de troisième échéance ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 16 du 1^{er} mars 2024 portant arrêt des cartes du bruit stratégiques de la C.A.C.P.L. de quatrième génération, accompagnées du résumé non-technique ;

CONSIDERANT que la directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 susvisée prévoit l'obligation, aux grandes infrastructures et aux agglomérations de plus de 100 000 habitants des Etats membres, de réaliser des cartes stratégiques du bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) associés, en raison de leur compétence « lutte contre les nuisances sonores », et de les mettre à jour tous les cinq ans selon des échéances communes ;

CONSIDERANT que, de ce fait, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) est reconnue autorité habilitée pour la réalisation des cartes stratégiques du bruit et des P.P.B.E. associés, en raison de sa compétence dans le domaine précité depuis le 1^{er} janvier 2014, et s'est engagée dans la réalisation de ces documents ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, par délibération du Conseil Communautaire n° 38 du 30 septembre 2020 précitée, la C.A.C.P.L. a adopté son P.P.B.E. de troisième échéance et que, par décision communautaire n° 20/57 du 24 juin 2020 et délibération du Conseil Communautaire n° 16 du 1^{er} mars 2024 susvisées, elle a respectivement arrêté les cartes de bruit stratégiques de troisième et de quatrième échéances sur son territoire ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'élaboration de ses cartes de bruit stratégiques de quatrième échéance, la Communauté d'agglomération a mandaté le Bureau d'études SIXENSE Engineering ;

CONSIDERANT que depuis le mois d'octobre 2023, un important travail de recueil et de validation des données a été mené auprès des Communes membres de la C.A.C.P.L., du Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et des autres gestionnaires de voies, en vue de produire ces nouvelles cartes de bruit stratégiques ;

CONSIDERANT que lesdites cartes du bruit présentent un état des lieux de la situation sonore actualisée depuis 2020, permettant de visualiser cette dernière et d'estimer la part de population et de bâtiments sensibles impactés par de forts niveaux de bruit ;

CONSIDERANT que ces cartes ont servi de base à l'élaboration du P.P.B.E. de la Communauté d'agglomération de quatrième échéance ;

CONSIDERANT que ce dernier a été élaboré de janvier à mars 2024, en s'appuyant notamment sur de nombreux échanges avec les Communes membres de la C.A.C.P.L. et les gestionnaires d'infrastructures susceptibles d'impacter le territoire communautaire ;

CONSIDERANT que, conformément au décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 précité, le P.P.B.E. porte sur l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive européenne mentionnée ci-dessus, à savoir : tous les axes routiers, l'aéroport de Cannes-Mandelieu, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation de type A (ICPE-A) ;

CONSIDERANT que le P.P.B.E. de la Communauté d'agglomération comporte également les éléments relatifs aux actions mises en place par les gestionnaires (C.A.C.P.L., Communes, ESCOTA, Département des Alpes-Maritimes, Aéroport de Cannes-Mandelieu) ;

NOF-200019411-20240514-CC140624DETTE2 DE
Reçu le 24/06/2024

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AGGLOMERATION CANNES LERINS 2024-2029



Hear me.

RA-23414-02-A - 05/06/2024



sixense
Engineering

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AGGLOMERATION CANNES LERINS 2024-2029

RA-23414-02-A - 05/06/2024

Il est important de rappeler qu'au-delà des actions déjà engagées par les communes de la CACPL sur la gestion des nuisances sonores, les cartes de bruit comme le plan de prévention constituent des documents de référence permettant aux gestionnaires des grandes infrastructures de transport terrestre et aérien d'orienter leurs moyens de lutte contre les nuisances sonores et de corriger les situations de dépassement constatés sur les territoires.

Sommaire

1	Résumé non technique	3
2	Introduction	4
3	Diagnostic relatif aux zones à enjeux	6
4	Synthèse des documents d'orientations stratégiques	17
5	Synthèse des actions réalisées et programmées	27

Annexes

<u>A1</u>	Bilan des actions du précédent PPBE (2019-2023)	33
<u>A2</u>	Bilan des actions supplémentaires réalisées pendant les 4 dernières années (2020-2023,	45
<u>A3</u>	Actions prévues pour les 6 prochaines années (2024-2029)	49
<u>A4</u>	Liste des actions menées par l'aéroport de Cannes-Mandelieu	52
<u>A5</u>	Synthèse des observations formulées pendant la consultation publique	55

Rédaction

Clémence BOUDAILLIEZ

Approbation

Amandine MOULIN

1 RESUME NON TECHNIQUE

Ce document constitue le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (**PPBE**) de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), tel que prévu par le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006. Il s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore réalisée en 2023-2024.

Il présente, dans un premier temps, le contexte réglementaire, la démarche de réalisation et l'étendue d'application du Plan.

La réalisation du PPBE a pris appui sur :

- ▶ Les éléments de diagnostic issus de la cartographie de l'environnement sonore.
- ▶ La réalisation d'un diagnostic acoustique relatif aux zones de dépassements.
- ▶ La connaissance des actions engagées et prévues en matière de réduction du bruit par la C.A.C.P.L. et ses partenaires.

Ce plan énonce deux objectifs principaux :

- ▶ La réduction des nuisances sonores dans les zones à enjeux.
- ▶ L'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements du territoire.

La réduction des nuisances sonores concerne majoritairement les bruits issus de sources routières, et de manière minoritaire les bruits issus de sources aériennes. Les PPBE en vigueur des gestionnaires d'infrastructures terrestres et aériennes a permis de recenser les mesures réalisées et prévues.

Dans le cadre de son précédent contrat de plan avec l'Etat 2012/2016, **ESCOTA** a procédé à la résorption de certains Points Noirs du Bruit et a, via une convention de partenariat avec la commune du Cannet Rocheville procédé au traitement de 80 points sensibles bruit. Ainsi 175 logements ont pu être protégés contre le bruit. Cette action s'est prolongée dans le cadre du contrat de plan 2017-2021. L'Etat a demandé à ESCOTA de procéder à la résorption complète des Points Noirs du Bruit soit par la mise en place de protection à la source, soit par traitement individuel de bâtis.

Dans le cadre de son propre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, le Conseil Départemental 06 a réalisé et prévoit de réaliser des opérations de renouvellement d'enrobés et des aménagements de voiries ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation. Depuis 2011, par exemple, le long de la pénétrante Cannes-Grasse (la RD6185) à Mougins des écrans anti-bruit ont été installés et la vitesse réglementaire a été abaissée à 90 km/h. Dans son propre PPBE le Département considère comme prioritaires ou secondaires plusieurs zones à enjeux identifiées dans le PPBE de la C.A.C.P.L.

Les mesures pour limiter les nuisances sonores aériennes prépondérantes mises en place par **l'aéroport de Cannes-Mandelieu** sont les suivantes : arrêtés ministériels du 6 décembre 1995, du 8 septembre 2015 et du 5 août 2019 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome Cannes Mandelieu, décret du 20 octobre 2010 portant limitation du trafic hélicoptères dans les zones à forte densité de population, Commission Consultative de l'Environnement, Chartes d'Engagements pour l'Environnement, protocole de contrôle avec l'ACNUSA, système de suivi des trajectoires et de mesures de bruit, sensibilisation des pilotes sur les aspects environnementaux et moindre nuisance, équipement en silencieux des avions légers basés, relèvements d'altitudes, indication de zones sensibles où le survol et à éviter, etc.

L'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements constitue un objectif important pour la C.A.C.P.L.

Par-delà les objectifs portés par le PPBE de la C.A.C.P.L., conformément aux textes en vigueur, les différentes autorités compétentes en matière d'infrastructures de transport (Etat, Conseil Départemental, SNCF Réseau, autoroutiers, communes) ont vocation à se doter de leur propre PPBE.

2 INTRODUCTION

2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (la C.A.C.P.L.), compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores est soumise à l'établissement d'un PPBE.

La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, et sa transposition dans le droit français (décret et arrêté d'application du 24 mars et du 4 avril 2006), rendent obligatoire la réalisation d'une cartographie stratégique du bruit ainsi qu'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le territoire de l'unité urbaine des grandes agglomérations.

Les **cartes du bruit**, qui ont été approuvées le 01/03/2024, présentent un état des lieux de la situation sonore entre 2021 et 2024. Ces cartes permettent de visualiser la situation sonore et d'estimer la part de population et de bâtiments sensibles impactés par de forts niveaux de bruit.

La C.A.C.P.L. a ensuite poursuivi la démarche pour l'élaboration du PPBE avec l'aide de Sixense Engineering, bureau d'études spécialisé en management de l'environnement sonore, ayant réalisé les cartes de bruit sur le territoire.

Conformément au Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des plans de prévention du bruit dans l'environnement, le PPBE concerne l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive mentionnée ci-dessus, à savoir : tous les axes routiers, l'aéroport de Cannes Mandelieu, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation de type A (ICPE-A).

Le Plan de Prévention du Bruit sur l'ensemble du territoire comporte également les éléments relatifs aux actions mises en place par l'ensemble des gestionnaires (Communes, la C.A.C.P.L., CD06, ESCOTA et l'aéroport de Cannes Mandelieu).

La cartographie stratégique du bruit ainsi que les PPBE sont des documents d'information non opposables.

2.2. DEMARCHE DE REALISATION

Un comité de suivi de l'étude s'est réuni à plusieurs reprises afin de statuer sur l'avancée du projet et valider des aspects techniques.

Dans un premier temps, à partir de janvier 2024, un **diagnostic acoustique du territoire** a été effectué, dont les résultats sont présentés au titre 2. Les zones à enjeux du territoire ont été déterminées à l'aide des cartes de bruit présentant les dépassements des valeurs limites définies par les textes. Il s'agit de zones dans lesquelles des bâtiments sensibles au bruit sont soumis à des niveaux sonores trop élevés au regard de la réglementation française.

L'inventaire des actions réalisées et programmées a été mené entre fin 2023 et début 2024 avant d'être portées au PPBE.

Le projet de PPBE a été mis à la disposition du public pour une période de 2 mois **du 9 mars au 10 mai 2024**, au siège de la C.A.C.P.L. (sis Aéroport Cannes-Mandelieu, 277 av. Francis Tonner, Hangar 16 entrée A, 06150 Cannes La Bocca), aux jours et horaires habituels d'ouverture, avec un registre des doléances dédié et sur le site Internet de la C.A.C.P.L. avec un formulaire en ligne. A l'issue de la période de consultation, les remarques formulées ont été analysées et une note de synthèse exposant les résultats de la consultation et la suite qui leur sera donnée est annexée au PPBE. L'ensemble constitue le PPBE qui sera approuvé en Conseil Communautaire et sera publié par voie électronique.

2.3. ETENDUE D'APPLICATION DU PPBE

2.3.1. Sources de bruit

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tient compte de l'ensemble des sources de bruit concernées par la Directive Européenne et ses textes de transposition en droit français (décret n°2006-361 du 24 Mars 2006 et arrêté du 4 Avril 2006), à savoir :

- ▶ Les infrastructures de transport routier, incluant les réseaux autoroutier, national, départemental, et communal ;
- ▶ Les infrastructures de transport ferroviaire ;
- ▶ Les infrastructures de transport aérien ;
- ▶ Les activités industrielles classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

2.3.2. Territoire

La C.A.C.P.L. est composée de 5 communes : Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer. Toutes les communes sont concernées par le PPBE.

2.3.3. Qui souhaite-t-on protéger ?

La **population** est bien évidemment au cœur de ces mesures. La qualité de l'environnement sonore des habitants et de leur cadre de vie est recherchée.

Les établissements au sein desquels un environnement sonore modéré est nécessaire pour du repos et/ou de l'apprentissage sont également concernés. Il s'agit des **établissements d'enseignement et de santé**.

2.3.4. Qui agit ?

la C.A.C.P.L. n'est pas seule actrice de ce document. Les partenaires sont essentiels pour mener à bien cette démarche, **la prise de conscience étant collective** :

- ▶ Les communes, en tant que gestionnaire du réseau routier communal et en tant que gestionnaire des écoles, et partenaires sur les questions du logement.
- ▶ Les autres gestionnaires des sources de bruit : l'Etat, le Département, SNCF Réseau, les sociétés d'autoroutes (ESCOTA), l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

3 DIAGNOSTIC RELATIF AUX ZONES A ENJEUX

Les cartes de bruit stratégiques constituent un premier état des lieux des nuisances sonores du territoire, en termes d'exposition globale au bruit de la population et des établissements sensibles, vis-à-vis des sources considérées.

Elles seront disponibles sur le site suivant : www.cannespaysdelerins.fr.

Les cartes de bruit ont fait l'objet d'analyses approfondies basées sur le croisement entre les données démographiques et les données liées au bruit.

Ces diagnostics affinés du territoire ont permis d'identifier et de hiérarchiser des zones à enjeux.

3.1. INDICATEURS ACOUSTIQUES

Pour mémoire, les **indicateurs de niveau sonore** représentés sont exprimés en dB(A) mais ils traduisent une **notion de gêne** globale ou de risque pour la santé :

- ▶ Le **L_{DEN}** caractérise le niveau d'exposition au bruit durant 24 heures : il est composé des indicateurs « L_{day}, Levening, L_{night} », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une « pondération » est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.
- ▶ Le **L_N** est le niveau d'exposition au bruit nocturne : il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

Les indicateurs acoustiques utilisés (L_{DEN} et L_N) correspondent à des « doses » d'énergie sonore intégrées sur des périodes représentatives (journée complète, nuit). Ils ont de ce fait l'inconvénient de « moyenner » le bruit lié à des événements sonores brefs tels que survols d'avions ou passages de trains. Il s'agit cependant d'une « moyenne énergétique » qui donne plus de poids aux niveaux élevés et traduit ainsi la potentialité de gêne globale. Ces indicateurs présentent certes des limites d'interprétation pour les bruits fluctuants mais ils ont l'avantage d'être une référence européenne, commune à tous les pays membres, pour tous les types de bruit, et permettent donc des analyses croisées, cartes de bruit cumulé, statistiques, comparaison entre situations, etc.

3.2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC CARTOGRAPHIQUE

3.2.1. Méthodologie et hypothèses

Les cartes stratégiques du bruit ont été réalisées par Sixense Engineering en janvier 2024 et concernent les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et les installations industrielles classées, soumises à autorisation (ICPE-A).

L'exposé sommaire de la méthodologie utilisée pour réaliser les cartes de bruit et les principales hypothèses sont décrits dans le **Résumé Non Technique accompagnant les cartes de bruit**. Les calculs ont été réalisés via le logiciel CadnaA. Les données utilisées (topographie, bâti, trafics routiers, ferroviaires et aérien, localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, etc.) sont les données numériques les plus récentes disponibles au moment de la structuration des bases de données, exploitées en entrée du modèle cartographique. Néanmoins, ces données ont été complétées par des hypothèses ou valeurs forfaitaires en l'absence d'autres données utilisables (cas des trafics sur certaines voiries communales par exemple). Le nombre d'habitants présents dans un bâtiment est estimé en fonction du volume des bâtiments habités et des données de recensement de la population disponibles (par commune). Les dates de référence retenues pour chaque source de bruit sont les suivantes :

- ▶ 2022 à 2023 pour le bruit routier.

- ▶ 2021 pour le bruit ferroviaire.
- ▶ Plan d'exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Cannes-Mandelieu arrêté le 8 février 2005, pour le bruit aérien. A noter que ces cartes ne sont pas réalisées par Sixense Engineering puisqu'elles reprennent les résultats du PEB arrêté, réalisé par les services techniques de l'Aviation civile.
- ▶ 2023 pour le bruit industriel.

3.2.2. Principaux résultats

Le premier objectif du PPBE est de diminuer les niveaux sonores dans les zones où les populations et établissements sensibles sont soumis à des niveaux excessifs. Les valeurs limites sont précisées par le Code de l'Environnement (article L.572.6 et arrêté du 4 avril 2006), et rappelées ci-dessous :

Valeur Limite, en dB(A)	L _N	L _{DEN}
Route et/ou LGV	62	68
Voie ferrée conventionnelle	65	73
Aérodromes	-	55*
Activités industrielles	60	71

* Il est rappelé que la valeur limite réglementaire de 55 dB(A) en période L_{DEN} dans le cas de la cartographie de la C.A.C.P.L. est différente de la valeur de la zone C du PEB de l'aéroport de Cannes-Mandelieu qui est de 57 dB(A).

Les cartes de dépassements des seuils de bruit réglementaires (cartes de type C) identifient les secteurs les plus exposés pour chacune des sources de bruit.

Le tableau ci-dessous dénombre, pour chaque source de bruit et chaque période réglementaire, les personnes et établissements sensibles potentiellement exposés à des niveaux de bruit dépassant les valeurs seuils définies dans l'arrêté du 4 avril 2006.

Population et établissements sensibles exposés à des dépassements de valeurs limites

	Bruit routier	Bruit ferroviaire	Bruit industriel	Bruit aérien
Lden : Valeurs limites en dB(A)	68	73	71	55
Nb d'habitants	28654	26	0	340
Nb d'établissements d'enseignement	15	0	0	0
Nb d'établissements de santé	9	0	0	0
Ln : Valeurs limites en dB(A)	62	65	60	X
Nb d'habitants	8392	0	0	x
Nb d'établissements d'enseignement	3	0	0	x
Nb d'établissements de santé	0	0	0	x

Il est important de rappeler la méthode de calcul des statistiques. **L'évaluation de l'exposition au bruit** est réalisée selon les préconisations de la Directive Européenne, c'est-à-dire en fonction du niveau sonore maximal calculé en façade du bâtiment à 4 mètres de hauteur par rapport au terrain naturel, 2 mètres en avant des façades et sans prise en compte de la dernière réflexion. Ainsi les résultats **surestiment la réelle exposition**, tous les habitants d'un même bâtiment sont soumis au même niveau, celui calculé à 4 mètres de hauteur sur la façade la plus exposée. De même l'établissement sensible est classé selon le bâtiment le composant le plus impacté.

Des études affinant les résultats devront être réalisées avant mise en place des actions afin de s'assurer de leur nécessité.

Les résultats d'exposition au bruit sont également disponibles à l'échelle communale.

Commentaires :

- ▶ Sur le territoire de la C.A.C.P.L., sur la période globale (24h), 28 654 personnes sont potentiellement exposées à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites réglementaires, liés au bruit routier, 26 pour le bruit ferroviaire et 340 personnes pour le bruit aérien. Le bruit industriel n'engendre aucun dépassement des valeurs limites.
- ▶ Sur la période nocturne, 8 392 personnes sont potentiellement exposées à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites réglementaires, liés au bruit routier.
- ▶ **Après une analyse plus fine des dépassements**, 2 établissements de santé sont potentiellement exposés à des niveaux sonores supérieurs aux valeurs limites liés au bruit routier sur la période globale :
 - ▶ Maison de retraite Korian La Riviera à Mougins vis-à-vis des échangeurs de la Pénétrante Cannes-Grasse (PGC).
 - ▶ Résidence Soleil Couchant à Cannes vis-à-vis de l'Avenue de Grasse **mais qu'il est prévu de déménager**.
- ▶ **Après une analyse plus fine des dépassements**, 13 établissements d'enseignement sont potentiellement exposés à des niveaux sonores supérieurs aux valeurs limites liés au bruit routier sur la période globale, dont 3 qui le sont également en période de nuit mais qui sont fermés la nuit :
 - ▶ Ecole maternelle Cottage Bleuets à Mandelieu vis-à-vis de l'A8.
 - ▶ Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes (ERAC 2) à Cannes vis-à-vis du Bd de la 1ère Division Française.
 - ▶ Institut Médicoéducatif Les Edelweiss à Mougins vis-à-vis de l'A8.

Au-delà de cette première approche statistique issue des cartes de bruit, l'identification des bâtiments impactés est nécessaire. Il s'agit de cibler au mieux les actions à mettre en place ainsi que leur acteur (identification du ou des gestionnaires d'infrastructures générant les niveaux sonores élevés).

3.2.3. Détermination des zones à enjeux

Méthodologie

Les zones à enjeux sont définies par les critères suivants : **zone soumise à des dépassements de seuils réglementaires et présence de bâtiments d'habitation ou d'établissements sensibles**.

Le croisement des données de l'exposition des populations et des cartes de dépassement des seuils a permis la création d'une base de données des bâtiments soumis à des dépassements de seuils par source de bruit (indicateurs LN et LDEN confondus). Cette base permet notamment d'identifier les situations de multi-exposition.

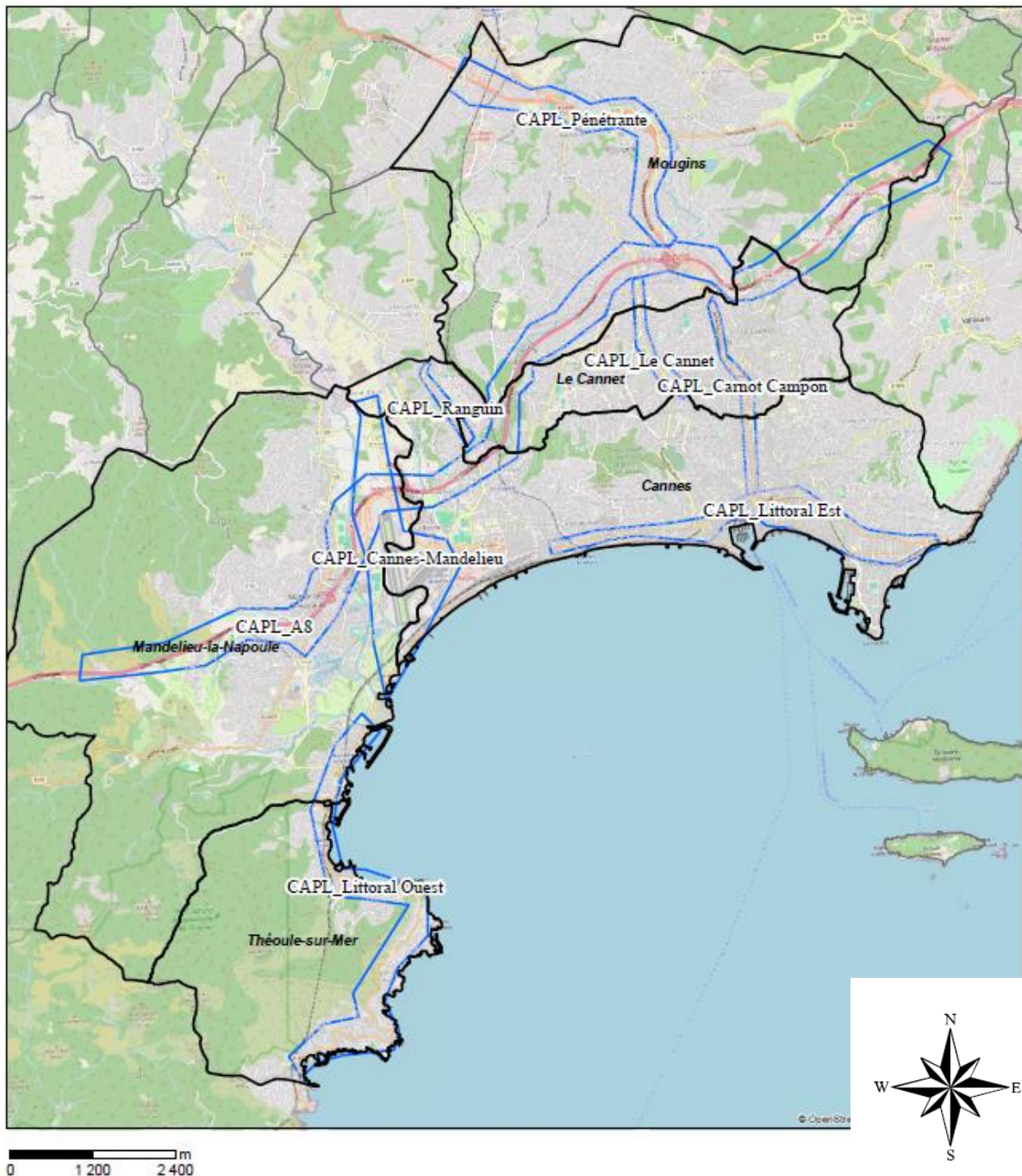
Localisation des zones à enjeux

L'identification des bâtiments soumis à des dépassements des valeurs limites en fonction des sources considérées a été réalisée. Sur la base de ces dépassements 8 zones regroupant des bâtiments soumis à des dépassements ont été identifiées, comme le montre la planche suivante.

L'analyse détaillée de ces secteurs permet d'identifier la source à l'origine de la nuisance. Les éventuelles mesures déjà mises en place ou à mettre en place pour diminuer l'exposition au bruit des populations dans ces secteurs sont détaillées ci-après.

Il faut noter que quelques bâtiments faisant l'objet de dépassement ne permettent pas toujours la caractérisation d'une zone à enjeux du fait de leur dispersion isolée sur le territoire.

Planche 1 - Localisation des zones à enjeux proposées



Description des zones à enjeux

Le tableau suivant présente pour chaque zone le nombre d'habitants ainsi que les établissements sensibles soumis potentiellement à des dépassements de seuils, ainsi qu'une description de la source à l'origine des dépassements.

Un code couleur allant du jaune au marron permet une hiérarchisation des zones en fonction du nombre d'habitants de la zone.

Nombre d'habitants potentiellement exposés à des dépassements	Code couleur
Moins de 250 habitants	Jaune
250 à 1000 habitants	Orange
Plus de 1000 habitants	Marron

Un rapprochement entre les résultats du diagnostic acoustique et la perception sur le terrain, nous a amené à faire des choix sur les zones retenues dans ce PPBE. La zone « CAPL_Accès Sophia » a donc été retenue du fait d'une augmentation significative des constructions dans ces secteurs depuis l'établissement du diagnostic cartographique mais également d'une gêne significative remontée par les riverains.

Enfin, les deux dernières colonnes précisent le gestionnaire de l'infrastructure à l'origine de la nuisance et les communes concernées.

Planche 2 - Tableau des caractéristiques des zones à enjeux

Référence zone	Nb personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils	Etablissements sensibles exposés à des niveaux supérieurs aux seuils	Source de bruit	Gestionnaire	Communes concernées
CAPL_Ranguin	1 171	HEPAD La Villa des Saules	D9 : Avenue Michel Jourdan D409 Chemin des Gourgettes	Conseil Départemental 06	Cannes/Le Cannet
CAPL_Le Cannet	501	-	Avenue Franklin Roosevelt et sa prolongation sur l'Avenue Maréchal Juin	Communes de Mougins et Le Cannet	Le Cannet - Mougins
CAPL_Carnot-Campon	4 464	Lycée Carnot	Boulevard Carnot Avenue du Campon D6285	Le Cannet et C.A.C.P.L. (sur Cannes) Conseil Départemental 06 et Ville de Mougins	Le Cannet – Cannes - Mougins
CAPL_Littoral Est	4 377	Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes (ERAC 2) ESAV institut Bonaparte	Av Francis Tonner / Av du Dr Raymond Picaud / Av Bachaga Said Boualam / Bd d'alsace / Av du Maréchal Juin/Bd de la République	Ville de Cannes et C.A.C.P.L. (Av F.Tonner)	Cannes
CAPL_A8	13 188	Institut Médico-Educatif Les Edelweiss (établissement privé) Ecole maternelle Cottage Bleuets Centre Maternel Le Petit Prince Groupe scolaire René Goscinny	A8	ESCOTA	Mougins - Le Cannet - Cannes - Mandelieu-La Napoule
CAPL_Pénétrante	574	Maison de retraite Korian La Riviera	D6185 (la pénétrante Cannes-Grasse)	Conseil Départemental 06	Mougins
CAPL_Littoral Ouest	110	-	D6098	Conseil Départemental 06	Mandelieu-La Napoule - Théoule-sur-Mer
CAPL_Cannes Mandelieu	349	-	Aérien – aéroport de Cannes Mandelieu	Aéroport de Cannes Mandelieu	Cannes - Mandelieu-La Napoule
CAPL_Accès Sophia			Avenue de Valmasque D35 et Avenue Général de Gaulle	Conseil Départemental 06 et Ville de Mougins	Mougins

Commentaires :

- ▶ **La zone dite CAPL_A8 le long de l'A8** reste la zone impactant le plus le territoire de la C.A.C.P.L. autant en nombre de personnes qu'en niveaux sonores. Sur les infrastructures dont elle est gestionnaire (hors nouvelles sections ou élargissements), ESCOTA met en œuvre une politique de traitement contre le bruit en application de la réglementation en la matière (circulaire du 25 mai 2004). Ainsi, les programmes de résorption des Points Noirs du Bruit concernent les logements qui cumulent un critère d'antériorité (une date de permis de construire antérieure à 1978) et un niveau d'exposition au bruit en façade atteignant 70 décibels. Dans le cadre de son contrat de plan avec l'Etat, 2017-2021, ESCOTA doit procéder à la résorption des PNB.

La ville de Mougins a cherché à être force de proposition auprès des gestionnaires d'infrastructures routières (Département 06 et ESCOTA) notamment pour **les zones dites CAPL_A8 et CAPL Pénétrante**.

- ▶ **La zone dite CAPL_Carnot le long du Boulevard Carnot** impacte également un nombre important de personne. Dans cette zone des opérations de traitement des PNB (**dans la ville de Le Cannet 221 logements isolés**) et le renouvellement de l'enrobé ont été réalisés. Ces actions ont été menées par la **ville de Le Cannet** (en partenariat avec l'ADEME pour les traitements des isolations de façade). **La ville de Cannes** a également mené un programme de résorption des PNB depuis 2009 en partenariat avec l'ADEME le long du Boulevard Carnot à Cannes.

La ville du Cannet a réalisé, en février 2020, l'embellissement du boulevard Carnot et des travaux d'aménagement de la ligne Bus à Haut Niveau de Service BHNS (aménagement d'une voie de bus, d'une chaussée renforcée, de 3 arrêts de bus, de 40 places de stationnement supplémentaires, d'un giratoire au croisement du boulevard Sadi Carnot et de la rue Paul Doumer).

- ▶ **La zone dite CAPL_Le Cannet concerne l'Avenue Franklin Roosevelt** à Le Cannet et sa prolongation sur l'Avenue Maréchal Juin à Mougins. Afin d'envisager d'étendre sur l'Avenue Franklin Roosevelt les opérations de résorption déjà menées sur le Boulevard Carnot avec l'ADEME, la Ville de Le Cannet cherche à identifier d'autres dispositifs associant isolation acoustique et thermique. La Ville de Mougins considère l'Avenue Maréchal Juin comme une zone à traiter étant donné la densification du secteur.

La ville de Mougins planifie un aménagement de voiries en modes doux et une réfection des enrobés pour 2025 sur l'Avenue Maréchal Juin (entre le chemin de Campana et le chemin des Campelières) .

- ▶ Au niveau de la **zone dite CAPL_Littoral Est, la Ville de Cannes** en partenariat avec l'ADEME a lancé depuis 15 ans un programme d'envergure de résorption des PNB notamment sur plusieurs axes de cette zone : Av Francis Tonner, Av du Dr Raymond Picaud, Av du Maréchal Juin. Sur l'ensemble du programme 4 études de confirmation ; 75 audits mixtes énergétiques et acoustiques (dont 1 pour le bâtiment tertiaire école Gosciny) et 27 travaux d'insonorisation (dont 1 pour le bâtiment tertiaire école Gosciny) ont été réalisés.

En juillet 2019, **la ville de Cannes** a terminé la phase 1 des travaux de voirie du Boccacentre : sécurisation et fluidification de la circulation autour de la place Roubaud, piétonisation de la partie Sud des rues Jeancard et Dr Baloux, amélioration des offres de transports en commun (extension de la ligne BHNS), 10% de stationnement supplémentaire, mise en place de "zones de rencontre" au niveau de l'avenue Francis Tonner et de ses rues adjacentes. Le Boulevard de la République a également fait l'objet d'une rénovation complète en 2020 (section comprise entre la place du Commandant Maria et le Boulevard d'Alsace). La phase 2 sera terminée début 2026.

Entre 2017 et 2021, la ville de Cannes a terminé les phases 1 à 3 des travaux de Bocacana (apaisement de la circulation, refecton, piétonisation, zone de rencontre, stationnement supplémentaire, pistes cyclables, etc). Deux nouvelles phases sont à l'étude pour poursuivent ces aménagements jusqu'à la limite communale avec Mandelieu.

- ▶ **La zone dite CAPL_Cannes Mandelieu est impactée par le bruit aérien**, les mesures prépondérantes pour limiter les nuisances sonores aériennes menées par **l'aéroport de Cannes-Mandelieu** sont les suivantes : arrêtés ministériels du 6 décembre 1995, du 8 septembre 2015 et du 5 août 2019 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome Cannes Mandelieu, décret du 20 octobre 2010 portant limitation du trafic hélicoptères dans les zones à forte densité de population, Commission Consultative de l'Environnement, Charte d'Engagements pour l'Environnement (signée en 2015), protocole de contrôle avec l'ACNUSA, système de suivi des trajectoires et de mesures de bruit, sensibilisation des pilotes sur les aspects environnementaux et moindre nuisance, équipement en silencieux des avions légers basés, relèvements d'altitudes, indication de zones sensibles où le survol et à éviter...

Une représentante de la ville de Cannes assiste régulièrement aux Commissions Consultatives Environnement de l'aéroport où le sujet bruit est évoqué.

- ▶ **Les zones dites CAPL_Ranguin, CAPL_Pénétrante et CAPL_Littoral Ouest** concernent moins de personnes mais sont toutes impactées par des **routes départementales**.

Le long de la pénétrante Cannes-Grasse (RD6185) des écrans anti-bruit ont été installés et la vitesse réglementaire a été abaissée à 90 km/h. Toutefois la densification aux abords de cet axe en fait une zone à enjeux prioritaire.

Le Département des Alpes-Maritimes a lancé en 2023 une étude acoustique sur la RD6185 Pénétrante Cannes-Grasse (P.C.G.) à Mougins. Cette étude, comprenant des mesures de bruit en façades des bâtiments, a mis en évidence des dépassements des seuils admissibles sur certaines sections de la RD. L'étude a recherché des solutions pour diminuer les nuisances sonores routières des ayants droits, c'est-à-dire des bâtiments construits avant la création ou la modification de la voie : 23 bâtiments sont potentiellement concernés (examen des dates des permis de construire par la commune). Ces solutions seront affinées avec les acteurs concernés courant 2024.

La D9 est recensée comme **zone prioritaire dans le PPBE du conseil départemental 06** et la D6098 comme zone secondaire. La **ville de Cannes** a englobé dès 2009 la D9 Avenue Michel Jourdan dans son programme de **résorption des PNB** en partenariat avec l'ADEME.

Dans la zone dite CAPL_Ranguin, des projets de zone 30 élargie sont poursuivis par la **ville de Cannes**.

La **ville de Théoule-sur-Mer** prévoit la création d'un parking accessible depuis la RD6098, traversant la **zone dite CAPL_Littoral Ouest**, au fond du vallon de l'Autel. Les travaux démarreront en 2024.

Hormis pour le Boulevard Carnot et pour l'Avenue Francis Tonner à Cannes, la C.A.C.P.L. n'est pas gestionnaire des principales infrastructures impactant son territoire, néanmoins afin d'apporter un plus grand confort à ces administrés, elle peut intervenir en concertation avec les gestionnaires pour réduire le bruit.

3.2.4. Etablissements sensibles soumis à des dépassements

Concernant les établissements sensibles, soumis à des dépassements de bruit, l'analyse plus fine met en évidence :

- ▶ 2 établissements de santé dépassant les seuils d'exposition au bruit routier, selon l'indicateur LDEN.
- ▶ 13 établissements d'enseignement dépassant les seuils d'exposition au bruit routier, selon l'indicateur LDEN.
- ▶ Aucun ne dépassant les seuils d'exposition aux bruits ferroviaire, aérien ou industriel.

Dans les tableaux suivants, les lignes grisées mettent en évidence les établissements sensibles non retenus comme exposés après une préanalyse plus fine de leur exposition au bruit routier.

Liste des établissements de santé en dépassement et préanalyse :

Ville	Etablissement	Pré-analyse
Le Cannet	EHPAD Korian Les Campelières	Seul le parvis extérieur côté route est exposé donc non concerné
Le Cannet	EHPAD La Villa des Saules	Etablissement récent avec ouvrants performants
Mougins	Clinique Plein Ciel et Espérance	Seul le bâtiment récent de l'Hôpital privé Arnaud Tzanck est exposé à l'Avenue Maurice Daunat. Etablissement récent avec ouvrants performants
Mougins	Maison de retraite Korian La Riviera	Exposée aux échangeurs de la Pénetrante
Mougins	Maison de retraite La Pergola	Etablissement fermé donc non concernée
Cannes	Centre Hospitalier Simone Veil	Seul un bâtiment technique du centre est exposé donc non concerné
Cannes	Maison de retraite du Midi	La Résidence privée joue un rôle d'écran pour la maison de retraite donc non concernée
Cannes	Résidence Soleil Couchant	Exposée à l'Avenue de Grasse mais qu'il est prévu de déménager
Théoule	Maison de retraite Villa St Camille (blanchisserie)	Seul le bâtiment de la blanchisserie est exposé donc non concernée

Liste des établissements d'enseignement en dépassement :

Ville	Etablissement	Pré-analyse
Mandelieu	Ecole maternelle Cottage Bleuets	Exposée à l'A8. Bâtiments anciens
Mandelieu	Centre Maternel Le Petit Prince (crèche communale)	Exposée à l'A8. Bâtiments récents
Mandelieu	Groupe scolaire Frédéric Mistral	Seul l'angle du bâtiment donnant sur le rond-point est exposé.
Mougins	Ecole maternelle et primaire des Cabrières	Exposée à l'Avenue du Maréchal Juin
Mougins	Ecole maternelle et primaire des Trois Collines	Seul le préau est légèrement exposé à l'A8 passant en face (la cour l'est également).
Mougins	Institut Médicoéducatif Les Edelweiss	Exposée à l'A8 et à la Route Napoléon (fermé la nuit).
Cannes	Centre d'Information et d'Orientation (CIO)	Exposé à l'Avenue du Maréchal Juin
Cannes	Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes (ERAC 2)	Exposée au Bd de la 1 ^{ère} Division Française. Bâtiment ancien
Cannes	ESAV institut Bonaparte	Exposée au Bd de la République. Bâtiment ancien ouvrants anciens.
Cannes	Groupe scolaire Alexandre Dumas (anciennement Bocca Parc)	Seule la façade aveugle du bâtiment ancien conservé est exposée donc non concerné
Cannes	Groupe scolaire René Goscinny	Seule la façade du bâtiment avec les volets roulants est exposé à l'Avenue Michel Jourdan et à l'A8 (habitations à confirmer)
Cannes	Campus International de Cannes	Seules les façades donnant sur l'Avenue du Dr R. Picaud sont exposées. Bâtiments anciens.
Cannes	Lycée Carnot	Exposé au Bd Carnot
Cannes	Lycée Technique Jules Ferry	Seule la façade du bâtiment donnant sur le Bd de la République est exposée (vigilance car internat)
Cannes	Institution Sainte-Marie de Chavagne	C'est le bâtiment habité en bord de voie qui est exposé donc non concernée

3.3. OBJECTIFS DE REDUCTION DU BRUIT

Outre les valeurs limites définies dans l'arrêté du 4 avril 2006, les gestionnaires de bruit routier et ferroviaire, hors collectivité vont s'appuyer sur les objectifs de réduction de bruit définis dans la circulaire du 25 mai 2004 pour **les Points Noirs du Bruit (PNB)** du réseau et rappelés dans la circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

La recherche du **respect des objectifs** suivants **de réduction à la source** sera privilégiée dans un premier temps :

Objectifs acoustiques relatifs aux contributions sonores dans l'environnement après réduction à la source, en dB(A)			
Indicateurs de bruit *	Route	Fer	Cumul route+fer
L _{Aeq} (6h-22h)	65	68	68
L _{Aeq} (22h-6h)	60	63	63
L _{Aeq} (6h-18h) soit L _d +3dB	65	/	/
L _{Aeq} (18h-22h) soit L _e +3dB	65	/	/

* : Il s'agit des indicateurs définis à l'article 1 de l'arrêté du 5 mai 1995 ; ils sont évalués à 2 mètres en avant des façades, fenêtres fermées ; ils sont mesurables selon les normes NF S 31-085 pour le bruit routier et NF S 31-088 pour le bruit ferroviaire.

Si des mesures sonométriques effectuées après traitement de la source montrent le respect de ces niveaux, les objectifs seront atteints.

Si ce n'est pas le cas, des actions de type isolation de façade seront à réaliser. L'objectif est alors défini en termes de bonne isolation des personnes vis-à-vis des bruits extérieurs lorsqu'elles sont à l'intérieur du bâti.

L'**isolement acoustique visé après travaux** devra respecter les conditions suivantes, le DnT,A,tr étant l'isolement acoustique standardisé pondéré défini selon la norme NF EN ISO 717-1 intitulée « Evaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction » (indice de classement français S 31-032-1) :

- ▶ DnT,A,tr ≥ L_{Aeq}(6h-22h) - 40
- ▶ DnT,A,tr ≥ L_{Aeq}(6h-18h) - 40
- ▶ DnT,A,tr ≥ L_{Aeq}(18h-22h) - 40
- ▶ DnT,A,tr ≥ L_{Aeq}(22h-6h) - 35
- ▶ DnT,A,tr ≥ 30dB(A)

Le Conseil Départemental fixe ses propres conditions et priorités de traitement pour les axes départementaux.

Les communes devront également fixer leurs propres conditions et priorités de traitement pour les axes communaux concernés par des dépassements de valeurs limites.

4 SYNTHÈSE DES DOCUMENTS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les mesures de planification urbaine sont inscrites dans les documents d'orientations stratégiques applicables sur le territoire. Ils constituent des outils privilégiés de prévention et de rattrapage de situations de conflits habitat/bruit.

Les documents stratégiques disponibles ont donc été examinés afin :

- ▶ D'une part, d'identifier d'éventuelles pistes de travail inscrites dans ces documents, y compris de manière implicite ;
- ▶ D'autre part, de s'assurer de la meilleure cohérence possible entre les priorités d'actions du PPBE et les axes préconisés dans les documents de planification, notamment en ce qui concerne les déplacements.

Les projets prévus pour les 6 prochaines années par la C.A.C.P.L. ont également été examinés et sont présentés au chapitre 4.2.

4.1. ORIENTATIONS POUR UN ENVIRONNEMENT SONORE DE QUALITE

4.1.1. SCoT de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification territoriale. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques notamment sur l'habitat, les déplacements, l'économie, l'environnement, l'organisation de l'espace. Il oriente l'avenir d'un territoire dans une démarche de développement durable.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document stratégique, fondamental pour l'avenir des territoires. Des grandes lignes de ce SCoT vont découler des actions concrètes qui seront mises en œuvre.

Le 20 mai 2021, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCoT de l'ouest des Alpes-Maritimes, le président de l'Agglomération Cannes Lérins et le président de la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse ont approuvé conjointement le SCoT'Ouest 06. Il a été rendu exécutoire le 11 août 2021.

Les agglomérations Cannes Lérins et Pays de Grasse officialisent dans un communiqué de presse du 20 mai 2021 leur engagement conjoint pour un aménagement cohérent et durable de l'ouest des Alpes-Maritimes.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT'Ouest 06 identifie, à l'échelle de ce SCoT, les orientations et objectifs en terme d'organisation des espaces, de politique d'habitat, de développement économique et touristique, de mobilités durables, de développement agricole, de la mise en valeur des potentialités forestières, du maintien de la biodiversité, des équilibres paysagers, de prévention des risques et nuisances, de la gestion des déchets, des ressources en eau, de la production d'énergies renouvelables et de la mise en valeur du littoral et de la montagne.

A cela s'ajoute également :

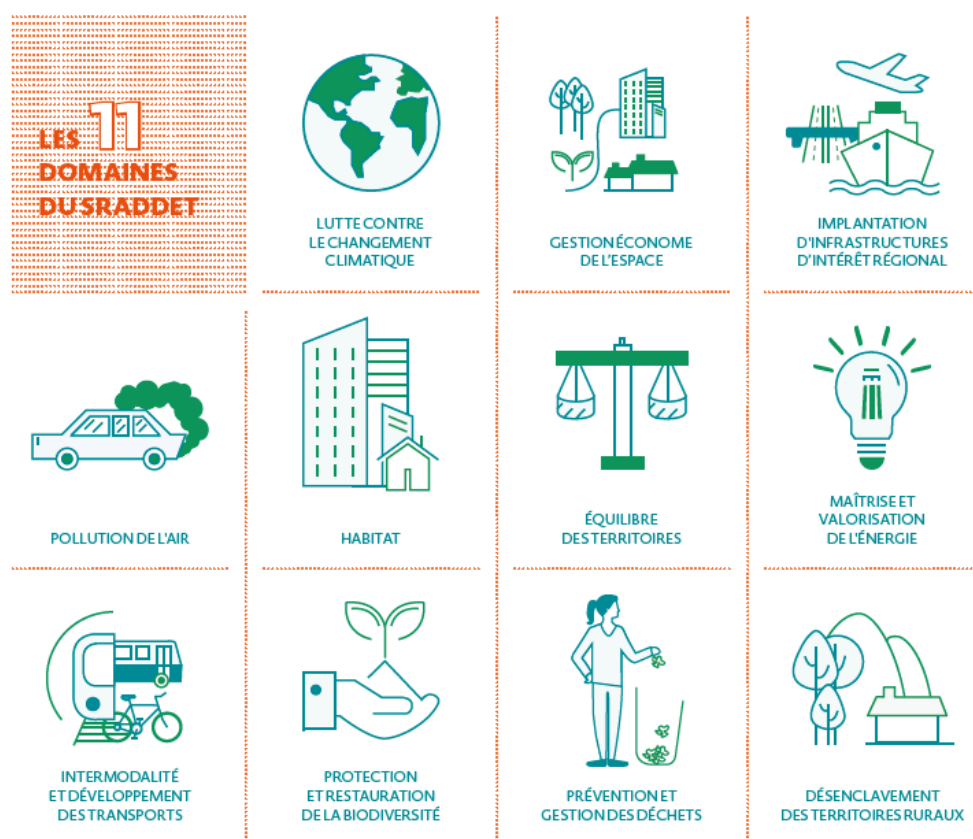
- ▶ le Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 12 décembre 2019.
- ▶ la participation au Plan Climat Energie Territorial Ouest 06 et sa retranscription dans le projet de SCoT.
- ▶ le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé le 15 octobre 2019.

4.1.2. SRADDET

Le SRADDET pour la Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 octobre 2019.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires porte la stratégie régionale pour **un aménagement durable** et attractif du territoire. C'est un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050).

Le SRADDET permet la mise en œuvre d'une politique régionale cohérente couvrant 11 domaines obligatoires :



Le SRADDET définit des lignes directrices, la première ligne directrice consiste à renforcer le rayonnement, notamment économique, du territoire (axe 1), **à préserver ses atouts de long terme, notamment environnementaux**, (axe 2) et à accompagner la transition environnementale et énergétique (axe 3). Le défi consiste à affirmer sa position dans une économie en mutation, dans le respect des objectifs de développement durable.

On peut citer l'objectif 23 « Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durable » qui peut donc aller vers une amélioration de l'environnement sonore du territoire. Le SRADDET fixe l'objectif de 15% de report modal à horizon 2030 afin de rejoindre le niveau moyen des régions qui ont un bon niveau de report modal en France.

4.1.3. Plan de Mobilité (PDM)

Dans la continuité et la compatibilité des orientations du SCoT, le Plan de Mobilité fixe pour la décennie à venir un programme de réalisation des aménagements pour une mobilité ouverte à tous et respectueuse de la qualité de vie. Le SCoT s'applique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le PDM définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le périmètre de transport urbain, avec pour finalité obligatoire **la lutte contre la pollution** et en faveur du cadre de vie, **la maîtrise de l'étalement urbain**, et la maîtrise des coûts collectifs. Ce document est révisé tous les 5 ans.

La C.A.C.P.L., créée le 1er janvier 2014, est devenue à la même date Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial. Elle s'est donc substituée au Syndicat Intercommunal des Transports Publics (SITP) des communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et du Syndicat Mixte des Transports Sillages pour la commune de Mougins, Théoule-sur-Mer étant sous compétence du CD 06.

Des Plans de Déplacements Urbains (PDU) avaient été établis pour ces deux syndicats, respectivement en 2004 et 2009 mais leur dissolution et les dispositions des articles L. 1214-3 et L. 1217-22 du Code des Transports et R. 221-2 du Code de l'Environnement obligent à l'élaboration d'un nouveau PDU pour le territoire de la C.A.C.P.L..

La C.A.C.P.L. a engagé l'élaboration de son PDM en mars/avril 2019. Celui-ci a été approuvé le 13 juillet 2023 en Conseil Communautaire.

Ce PDM, renommé « Plan de Mobilité Cannes Lérins », porte sur :

- ▶ Une démarche de planification à 10 ans (2023-2032) qui implique une coordination entre tous les acteurs concernés.
- ▶ Une approche globale qui prend en compte l'ensemble des enjeux de développement durable, d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie du territoire, tels que l'urbanisme, le développement économique, l'environnement, la mobilité, l'accès à la culture, à la formation à l'emploi, la lutte contre les exclusions.

Les actions du PDM sont compatibles avec les objectifs du PPBE :

- ▶ L'amélioration de l'accessibilité du territoire comme levier d'attractivité permet ainsi une maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore lié à la circulation.
- ▶ La réduction des temps de mobilités pour tous vise l'amélioration de la qualité de vie des quartiers dont l'environnement sonore fait partie intégrante.
- ▶ Le développement de nouvelles technologies pour une mobilité plus durable et décarbonée est cohérente avec les ambitions du PPBE notamment en accompagnant le changement de comportement.

LA C.A.C.P.L. a souhaité que l'élaboration du PDM fasse l'objet d'une véritable démarche partenariale entre les communes et le public. Ainsi, l'année 2019 a été consacrée à la récolte des besoins lors d'entretiens menés avec les élus et techniciens des communes. En fin d'année 2020, 3 sessions d'ateliers thématiques ont été organisées dans chaque commune, ouverts au public pour échanger sur des problématiques retenues. La concertation et l'enquête publique ont été réalisées en 2021.

4.1.4. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), document stratégique par lequel l'Agglo Cannes Lérins définit pour une durée de six ans (2020-2025) sa politique pour le logement et l'habitat, a été approuvé le 12 décembre 2019.

Le PLH comprend plusieurs volets (l'état des lieux diagnostic, les orientations, le programme d'actions, l'effort financier nécessaire pour la mise en œuvre du programme) ayant permis d'élaborer un programme en cinq orientations subdivisées en objectifs regroupant les actions proposées qui sont présentées dans 21 fiches succinctes.

Orientations
Travailler sur la mixité pour répondre à la diversité des besoins
Valoriser le parc et les quartiers existants
Conforter la politique foncière
Mettre en place les moyens de mise en œuvre du PLH
Organiser l'observation du PLH

Les actions du PLH sont compatibles avec les objectifs du PPBE :

- ▶ La création de nouvelles zones habitées génère des besoins en termes de déplacements, pris en compte dans le PDU, permettant ainsi une maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore lié à la circulation.
- ▶ La localisation de ces nouvelles zones habitées est intégrée via le PLU, afin de minimiser la création de logements dans des zones bruyantes.
- ▶ La mise en place de dispositifs financiers pour lutter contre l'habitat indigne, et d'opérations de requalification et de renouvellement urbain sont cohérents et participent à la réduction des nuisances sonores pour les populations.

4.1.5. Plan local d'urbanisme ou Plan d'occupation des sols

En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite loi SRU.

Certaines communes de la C.A.C.P.L. ont adopté leur PLU :

- ▶ Cannes dès 2005 puis une révision en 2019 et une modification n°3 en décembre 2023.
- ▶ Mandelieu-La Napoule dès 2006 puis des révisions en 2018 et 2019, finalement annulées en 2023. C'est le PLU de 2012 qui redevient opposable.
- ▶ Mougins, depuis 2010 puis une révision en 2021 et une modification n°5 en cours depuis mai 2023.
- ▶ Théoule-sur-Mer applique le Règlement National d'Urbanisme.

Le Cannet élabore actuellement son PLU et en attendant son approbation, le Cannet applique le Règlement National d'Urbanisme.

Les PLU intègrent en annexe du plan, les arrêtés de classement des infrastructures de transports terrestres de son territoire.

4.1.6. Contrat de relance et de transition écologique

Après la crise sanitaire du Covid-19, les communautés d'agglomérations de Cannes Lérins, du Pays de Grasse, de Sophia Antipolis et la communauté de communes des Alpes d'Azur ont défini conjointement, en juillet 2021, un plan de relance s'articulant autour de 3 thématiques majeures :

- ▶ Renouveau urbain, dynamisme économique et cohésion sociale,
- ▶ Transition énergétique et valorisation environnementale,
- ▶ Résilience et préservation de nos ressources naturelles.

La deuxième thématique regroupe des enjeux tels que la construction d'une mobilité décarbonée (développement du véhicule électrique et des transports en commun) et la rénovation énergétique des bâtiments public et privés et peut donc conduire à une amélioration de l'environnement sonore du territoire.

4.2. PROJETS POUR UN ENVIRONNEMENT SONORE DE QUALITE

Les actions et grands projets menés par la C.A.C.P.L. en appui ou en compléments des orientations pour un environnement sonore de qualité permettant une amélioration de l'environnement sonore du territoire sont affichés ci-après.

4.2.1. Réseau Palm Bus

En tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité sur le territoire intercommunal au travers de la Régie Palm Bus, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins fait de la sécurité des usagers et des agents, sa priorité et s'est ainsi fixée un double objectif de performance :

- ▶ L'augmentation du nombre de voyageurs transportés aux kilomètres produits.
- ▶ L'augmentation de la recette par kilomètres produits.



Afin de compléter et d'améliorer l'offre de transport, un projet structurant, ambitieux a été déployé dès 2012 avec l'extension des infrastructures de la ligne Palm Express (nom donné au projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)). La ligne Palm Express est un véritable trait d'union entre les cinq communes de l'Agglomération (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer). Ce système global de transport répond aux critères de :

- ▶ Lisibilité ;
- ▶ Un tracé simple et direct, par les axes principaux, au travers des principales zones de chalandises ;
- ▶ Une identité propre : un nom et une découpe spécifique ;
- ▶ Performance ;
- ▶ Un site propre et des aménagements adaptés ;
- ▶ Une offre dense et cadencée ;
- ▶ Qualité de service ;
- ▶ Confort et informations en temps réel aux stations ;
- ▶ Véhicules spécifiques ;
- ▶ Accessibilité.

Les chiffres clés du réseau PALM BUS :

- ▶ 35 lignes régulières urbaines, réparties comme suit :
- ▶ 2 lignes structurantes PALM EXPRESS (A et B) avec une fréquence de passage de l'ordre de 12 à 23 minutes ;
- ▶ 1 ligne PALM IMPERIAL circulant sur la Croisette toutes les 15 minutes en moyenne ;
- ▶ 24 autres lignes régulières PALM BUS avec des fréquences de 11 minutes à 2 allers-retours/jour (les lignes 26, 28 et 29 ont été inaugurées en septembre 2023);
- ▶ 1 navette CITY PALM dans le cœur de Cannes ;
- ▶ 2 navettes de quartier au SUQUET & PRESQU'ÎLE-MONTFLEURY ;
- ▶ 5 lignes de soirée PALM NIGHT.
- ▶ 4 lignes à vocation scolaire.
- ▶ 9 lignes et 3 dessertes zonales de PALM A LA DEMANDE accessibles sur réservation, avec un service spécifique pour les personnes à mobilité réduite.
- ▶ 1 service spécifique pour les Personnes à Mobilité Réduite.



Les prochaines phases de la poursuite du développement du BHNS sont les suivantes : réaménagement des Allées de la Liberté et de la Pantiero à Cannes (2024) et extension de l'infrastructure BHNS vers Le Cannet Rocheville (2024-2025).



Le coût total du projet de BHNS s'élève à près de 83 M€ dont 6 M d'euros de subventions du Département.

Six navettes ou minibus **100% électriques** sont désormais affectés sur trois lignes du centre-ville de Cannes : la navette City Palm (la Croisette, la rue d'Antibes), la navette du Suquet et celle de Montfleury. Les trois itinéraires du cœur de ville sont donc 100% électriques.



A fin 2023, 31 véhicules sont 100% électriques ce qui représente 30% du parc en service.

Reconnaisable à sa face avant, le nouveau véhicule confortable et connecté HEULIEZ GX 337 LINIUM a débuté son service commercial fin septembre 2017, en exclusivité européenne, sur la ligne PALM EXPRESS A.

En 2019, la C.A.C.P.L. a expérimenté un bus de grande capacité 100% électrique sur le réseau Palm Bus. L'agglomération a fait le choix dès 2019 du « zéro émission de CO₂ » dans ses transports publics en lançant un programme novateur et pluriannuel de renouvellement de sa flotte avec pour objectif prévisionnel un réseau public de transports composé de 98 bus 100% décarbonés à l'horizon 2035.

Cet engagement participe directement à une diminution des nuisances sonores liées au bruit routier car ce type de véhicule est silencieux.

4.2.2. Déploiement des parcs relais

Le développement de parcs-relais est un élément essentiel de la politique globale de mobilité déclinée à travers le Plan de Mobilité.

L'objectif est d'offrir aux usagers un mode alternatif sur au moins une partie de leur trajet et diminuer le nombre de véhicules pénétrant en ville et cherchant du stationnement et ainsi également diminuer les nuisances sonores.

Sur le territoire de l'agglomération :

- ▶ Le parc relais CANARDIERE, à Mandelieu-La Napoule, se situe sur la ligne BHNS du « Palm Express » A, avec une capacité de 85 places VL, 10 places 2 roues, 10 arceaux vélos, 2 Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (4 places). Un abri vélos fermé de 12 places a été installé à la fin de l'année 2020.
- ▶ Le parc relais Mougins TOURNAMY se situe sur la ligne BHNS du « Palm Express » B, avec une capacité de 41 places VL (1 place PMR) et places 2 roues.
- ▶ Le parc relais BASTIDE ROUGE, à Cannes sur la ligne BHNS « Palm Express » A, avec une capacité en août 2021 (première phase de construction) de 232 places VL (et 6 places PMR), 13 places 2 roues, 8 places pour véhicules électriques (dont 1 PMR) et 12 arceaux vélos avec 3 bornes de recharge pour les vélos électriques. A terme, la capacité globale du parc sera de 1000 places gratuites tous types de véhicules confondus.

Un parc relais en projet :

- ▶ Le parc relais BLERIOD sur la ligne BHNS « Palm Express » A, qui aura une capacité de 70 places VL (3 places PMR), 7 places 2 roues, 2 IRVE (4 places).

4.2.3. Véhicules électriques

La C.A.C.P.L. est comprise dans la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes. Dans ce cadre, des actions concrètes ont été lancées telle que l'acquisition de véhicules électriques légers pour les missions de ses agents. La commune de Mougins a fait l'acquisition de 8 véhicules légers électriques par an depuis 2019 et la commune de Théoule-sur-Mer possède 4 véhicules sur les 6 prévus au 31 décembre 2023.



Elle a également poursuivi le déploiement des installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) à destination des administrés, des actifs et des touristes, en partenariat avec les territoires de la Communauté d'Agglomération des Pays de Grasse (CAPG) et de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA). Les objectifs sont d'améliorer la qualité de l'air, renforcer l'attractivité du territoire et favoriser le développement des véhicules électriques. A titre d'exemple, à ce jour la commune de Cannes possède 73 bornes de recharge dans ses parkings, auxquelles s'ajoutent les 27 bornes du réseau Wiiz disposées sur la voie publique.

4.2.4. Pistes cyclables et vélos électriques

Dans le cadre du développement du plan vélo, plusieurs communes de l'agglomération réalisent des travaux d'aménagements de nouvelles pistes cyclables :

- ▶ Cannes : entre 2020 et 2021, piste cyclable Croisette-Palm Beach (3 km en bidirectionnel), boulevard du Riou et du four à chaux (600 m), en 2022, boulevard du Midi (750 m) et avenue Coubertin (800 m) et 2023, boulevard Alexandre III (850 m) et promenade Pantiero (350 m).

- ▶ Le Cannet : pistes créées sur les rues Jean Moulin, Carimai, Aubarède, Montoli, Valbonne, Collines.
- ▶ Mandelieu-la-Napoule : inauguration d'une nouvelle partie (environ 700m) de la piste cyclable Euro vélo 8 et des nouveaux aménagements de l'avenue Gaston-de-Fontmichel sur la RD192 en février 2023 dans le cadre du plan vélo départemental 2022-2028 et création de pistes cyclables dans le quartier Grand Capitou.
- ▶ Mougins : sécurisation des cyclistes au niveau de la route de Vallauris (RD135).

En 2020, la C.A.C.P.L. a fait l'acquisition de 50 vélos électriques destinés à la location longue durée. Le dispositif Palm Vélo, service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour tous les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la CACPL, a ainsi été lancé en septembre 2020.

Plusieurs communes mettent également en place des subventions d'aide au financement de vélos à assistance électrique. Ces subventions sont de l'ordre de 100€ pour la commune de Le Cannet et de 150€ pour la commune de Mandelieu-la-Napoule.

4.2.5. Station de mesure de bruit CACPL

La C.A.C.P.L. a installé depuis septembre 2022 une station de mesure du bruit située à Cannes La Bocca (avenue Sainte Rosalie).

Cette station permet de répondre notamment aux plaintes des riverains concernant le bruit aérien par une mesure en continu du bruit ambiant (identification des « pics » et croisement avec les données d'aviation pour caractériser le bruit). Par extension, elle mesure également le niveau global d'exposition au bruit de fond de Cannes La Bocca.

4.2.6. OPAH-POPAC

La C.A.C.P.L. a réalisé un diagnostic précis de la situation de l'habitat, lui permettant d'identifier les principaux enjeux de demain :

- ▶ adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ;
- ▶ assurer une veille et prévention de l'habitat indigne ;
- ▶ améliorer l'efficacité énergétique, avec plus de confort à moindre coût ;
- ▶ développer le conventionnement des loyers ;
- ▶ identifier les copropriétés "fragiles".

Bilan de ce diagnostic :

- ▶ **182** logements et **17** copropriétés dégradés **100** copropriétés fragiles.
- ▶ **5** copropriétés avec un potentiel d'amélioration énergétique.



Ce diagnostic a ainsi démontré la nécessité de lancer :

- ▶ une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH), offre partenariale qui propose une ingénierie et des **aides financières** portant sur la réhabilitation de quartiers ou de centres urbains anciens, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées,
- ▶ un **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés** (POPAC), visant à résorber – le plus en amont possible et à moindre coût pour les copropriétaires et les pouvoirs publics – les dysfonctionnements naissants.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et la rénovation des bâtiments dégradés permet une amélioration de l'isolation vis-à-vis des nuisances sonores extérieures (bruit de transports terrestres ou aérien, bruit d'activités humaines ou industrielles).

5.2. ACTIONS REALISEES ET PROGRAMMEES PAR LES GESTIONNAIRES

Sur le territoire de la C.A.C.P.L. l'Etat et le Conseil Départemental 06 ont élaboré leur propre PPBE pour les grandes infrastructures routières nationales et pour les routes départementales.

5.2.1. ESCOTA

Pour l'A8 qui traverse la C.A.C.P.L., le PPBE d'ESCOTA recense également les actions passées et futures.

- ▶ Les programmes de réfection de chaussées sont mis en œuvre après validation de l'Etat.
- ▶ Environ 175 logements (dont 80 Points Sensibles Bruit traités dans le cadre d'un partenariat avec la commune du Cagnet Rocheville) ont bénéficié d'un traitement d'isolation de façade sur le territoire de la C.A.C.P.L. et plusieurs écrans anti-bruit ont été mis en place.
- ▶ ESCOTA continue de mettre en œuvre la politique définie par l'Etat pour la résorption progressive des Points Noirs du Bruit. Les actions sont reconduites à savoir : renouvellement de revêtement, écran anti-bruit ou butte de terre, isolation acoustique des bâtiments et communication et sensibilisation pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation et des activités aux abords de l'infrastructure autoroutière.

5.2.2. CD06

Pour les routes départementales traversant la C.A.C.P.L., le PPBE du Conseil Départemental 06 approuvé le 18 octobre 2019 a recensé :

- ▶ Des zones à enjeux dont 8 sont sur le territoire de l'agglomération ;
- ▶ Des actions passées et prévues par le CD06 et notamment :
- ▶ Des opérations de renouvellement d'enrobés réalisées par le Département qui ont eu lieu entre 2008 et 2018 (le détail est donné dans le PPBE du conseil départemental).
- ▶ Des aménagements de voiries ainsi que de la prévention et de la sensibilisation (le détail est donné dans le PPBE du conseil départemental).

En complément, le PPBE du CD06 présente un tableau résumant les actions possibles sur le bruit routier (non exhaustive). Ce tableau est rappelé ci-après.

5.2.3. Aéroport de Cannes-Mandelieu

L'aéroport de Cannes-Mandelieu n'est pas concerné par l'obligation réglementaire d'élaborer son propre PPBE (contrairement à l'aéroport de Nice Côte d'Azur qui doit le réaliser) mais de nombreuses mesures sont mises en place afin de limiter les nuisances sonores liées à son activité. Il dispose également d'un plan d'exposition au bruit (PEB) qui est respecté.

Les mesures prises par l'aéroport Cannes-Mandelieu pour limiter les nuisances sonores aériennes sont issues des arrêtés ministériels et décret cités en page 13 de ce document, ainsi que des Chartes et Commissions Consultatives de l'Environnement.

L'annexe 4 présente en détails toutes les actions menées par l'aéroport Cannes-Mandelieu et à venir pour réduire les nuisances sonores.

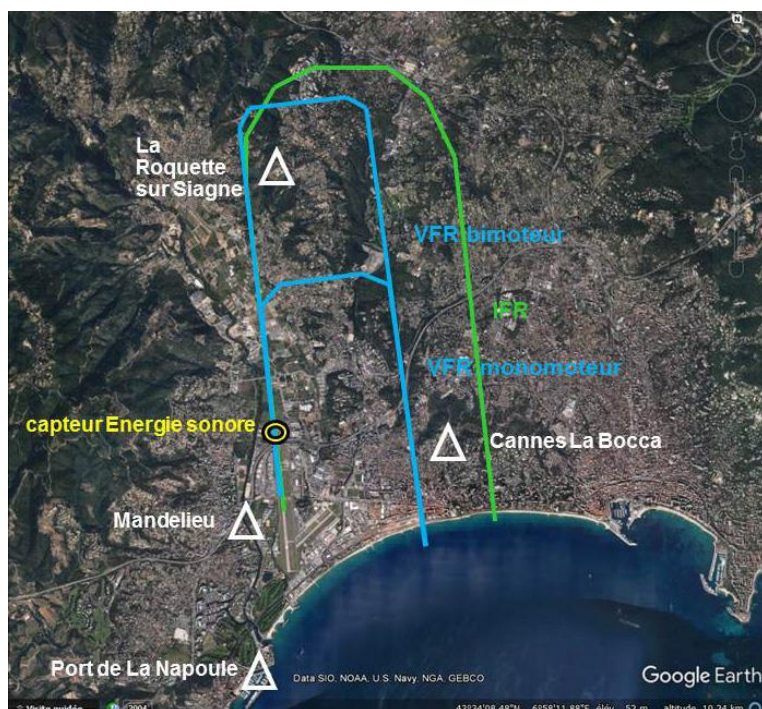
Système de mesures de bruit & de suivi des trajectoires

Depuis 2010, l'aéroport s'est doté d'un système permettant de contrôler en permanence les trajectoires et de mesurer les niveaux de bruit de tous les aéronefs. Ceux-ci sont surveillés et enregistrés.

Sur la base de ces données, un représentant de l'aéroport Cannes Mandelieu va au-devant des pilotes afin de les sensibiliser sur les procédures moindre bruit de la plateforme et ce dans le but de réduire les nuisances sonores et d'améliorer le suivi des trajectoires.

Ce dispositif de mesures de bruit est composé de quatre stations fixes à Cannes la Bocca, à la Roquette sur Siagne, à Mandelieu-La Napoule au bord de Siagne et au port de la Napoule ainsi qu'un capteur d'énergie sonore situé en bout de piste 35 au niveau des Pépinières Rubino.

Planche 5 - Carte de localisation des capteurs acoustiques permanents – Source cannes.aeroport.fr



Ce système permet d'obtenir des résultats capteur par capteur et de repérer les trajectoires sources de plainte. En cas de trajectoire abusive signalée, des actions sont menées, soit au cas par cas par la rencontre immédiate des pilotes, soit de manière plus générale en contactant/ rencontrant les aéroclubs, écoles, compagnies aériennes afin d'étudier en commun les améliorations pouvant être mises en place et ceci en concertation avec les services d'Etat (Sous-Prefecture, DGAC).

Le système offre une cartographie visuelle et sonore complète de tous les aéronefs, à l'atterrissage comme au décollage, pour les appareils naviguant à vue comme pour ceux utilisant les procédures aux instruments, survolant la plateforme et les communes environnantes. Pour chaque passage d'un aéronef dans un rayon de 70 km autour de l'aéroport, le système permet d'avoir des données objectives :

- ▶ Type d'avion, compagnie de provenance, heure d'arrivée et de départ ;
- ▶ Trajectoire, vitesse, heure exacte de passage en n'importe quel point de la carte ;
- ▶ Niveau de bruit que l'avion a émis lorsqu'il est entré dans le cercle de détection des stations de mesures de bruit.

Procédures moindre bruit

L'aéroport est classé en catégorie B. Les pilotes utilisant les procédures aux instruments doivent préparer leur vol avec le plus grand soin avant de venir à Cannes Mandelieu en validant le briefing mis en ligne sur le site internet de l'aéroport.

Les pilotes d'avions et d'hélicoptères utilisant les procédures à vue doivent également respecter les itinéraires et éviter le survol des zones fortement urbanisées indiquées sur les cartes aéronautiques et guides de bonnes pratiques environnementales.

Commission Consultative de l'Environnement

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Cannes-Mandelieu qui se réunit une fois par an, est constituée de trois collèges paritaires : professions aéronautiques, collectivités locales (mairie, conseil départemental, conseil régional, Communautés d'Agglomérations) et associations, totalisant une trentaine de membres.

Cette commission est consultée sur toutes questions d'importance relatives à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport, susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur l'environnement de la plate-forme.

Il existe également un groupe de travail mis en place avec les associations de riverains qui se réunit périodiquement. Il a vocation d'échanger sur des problématiques particulières et de travailler sur des axes d'améliorations concernant les différents types de trafic dans le but de maîtriser voire réduire les nuisances sonores.

La C.A.C.P.L. est en lien régulier avec les associations de riverains pour assurer le suivi des actions de l'aéroport et s'engage à poursuivre les échanges afin de maintenir le dialogue entre l'Aéroport et les associations.

La Charte d'Engagements pour l'Environnement

L'aéroport Cannes Mandelieu a, depuis 2003, élaboré 3 Chartes pour l'Environnement qui ont toutes été validées en Commission Consultative de l'Environnement.

La Charte d'Engagements pour l'Environnement qui est toujours d'actualité, a été adoptée par l'ensemble des collèges de la Commission Consultative de l'Environnement le 14 avril 2015. Elle a officiellement été signée lors de la Commission du 14 décembre 2015.

Cette troisième Charte s'inscrit dans la continuité des précédentes et est définitivement dédiée au respect de la vie citoyenne, des hommes et de leur environnement.

Elle repose sur une logique de responsabilité sociétale, permettant à la fois la réduction des nuisances et le développement qualitatif et à haute valeur ajoutée de l'activité aéroportuaire créatrice d'emplois et de l'attractivité touristique (congrès, loisirs...). C'est dans cette optique d'amélioration que la Sous-Prefecture de Grasse, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est (DSAC-SE), les Services de la Navigation Aérienne Sud-Est (SNA-SE), l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuares et la société Aéroports de la Côte d'Azur (ACA) se sont engagés dans un programme fort et sur le long terme de mesures environnementales.

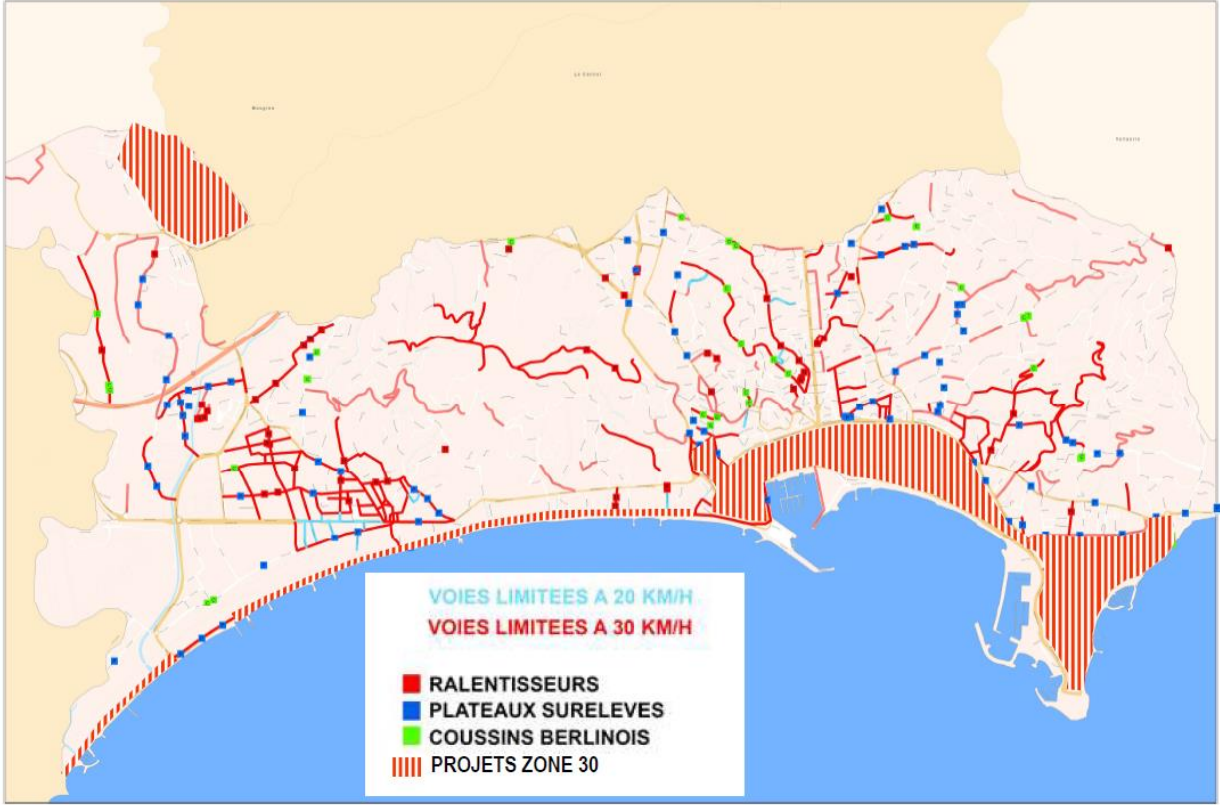
A1 Bilan des actions du précédent PPBE (2019-2023)

Les tableaux suivants présentent, pour chaque commune, le bilan des actions spécifiées dans le précédent PPBE (2019-2023).

Cannes :

Bilan des actions du précédent PPBE (2019-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
1	Limitation des vitesses de circulation routière	<p>Projets de zones 30 élargie pour le quartier Ranguin, Suquet, Centre-Ville et Pointe Croisette et pour le Bd du Midi Louise Moreau avec la poursuite de l'aménagement Boccacabana.</p> <p>Mise en place du contresens cyclable sur certaines voies lorsque configuration des lieux s'y prête</p>	Réduction des nuisances sonores liées au bruit routier	<p>Aménagements réalisés, en cours de réalisation ou à venir</p> <p>2019 : zones 30 Bocca Centre et phase 1 boulevard Gazagnaire 2021 : zones 30 secteur Clemenceau, pointe Croisette et phase 2 boulevard Gazagnaire 2022 : zone 30 secteur Gallieni</p> <p>Bilan décembre 2023 : 5,4 km de zones piétonnes, 5,6 km de zones de rencontre limitées à 20 km/h, 74,6 km de voies limitées à 30 km/h</p>

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
1		<p>Projets de zones 30 élargie pour les quartiers Ranguin, Suquet, Centre Ville et Pointe Croisette, ainsi que pour le boulevard du Midi louise Moreau avec la poursuite de l'aménagement Boccacabana.</p>  <p>© Mairie de Cannes - Document interne - Tous droits réservés</p>		
1		<p>Boccacabana, 4 phases terminées sur 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 terminée l'été 2017 (du rond-point Etienne Romano jusqu'au ponton de la Darse) : trottoirs élargis, circulation apaisée, piste cyclable aménagée, 270 places de stationnement, mise en place navette gratuite pour desservir les plages. - Phase 2 terminée en octobre 2018 (entre l'esplanade Leclerc et la rue Laugier) : trottoirs élargis, piste cyclable aménagée, 280 places de stationnement, terrasses des restaurants agrandies et sécurisées (bornes anti-bélier), mise en place zone 30, éclairage modernisé, sens unique de la rue Brougham et de l'avenue Laugier. - Phase 3 terminée en juillet 2021 (entre le square Mistral et le Grand Parking de la Plage) : élargissement de la promenade piétonne, apaisement de la circulation, 36 places de stationnement supplémentaires, prolongement de la piste cyclable bidirectionnelle (continuité de la phase 2), aménagement de quais pour l'arrêt des bus, éclairage modernisé, pose d'un garde-corps BoccaCabana, réfection de la chaussée, sécurisation des traversées piétonnes. - Phase 4 terminée (entre les passages Pierre Sémard et Verrerie) : trottoirs élargis, piste cyclable bidirectionnelle côté Sud, arrêts de bus créés, nouveau garde-corps en limite du bord de mer, éclairage modernisé, réfection de la chaussée, réaménagement du stationnement le long de la voie ferrée, création carrefour giratoire, création zone piétonne pour rejoindre le passage de la Verrerie. <ul style="list-style-type: none"> - Phase 5 en cours d'étude (entre le rond-point Romano et la société Thalès) - Phase 6 à venir (entre la société Thalès et la limite communale avec Mandelieu) 		

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
1		Boccacentre, 1 phase terminée sur 2 :		
		<p>- Phase 1 terminée en juillet 2019 (avenue Francis Tonner, rues adjacentes et place Roubaud Sud) : sécurisation et fluidification de la circulation, autour de la place Roubaud piétonisation de la partie Sud des rues Jeancard et Dr Baloux, amélioration des offres de transports en commun (extension de la ligne BHNS), 10% de stationnement supplémentaire, mise en place de "zones de rencontre" au niveau de l'avenue Francis Tonner et de ses rues adjacentes.</p> <p>- Phase 2 sera terminée début 2026 : création parking public souterrain (374 places), nouvelle halle du marché, bâtiment multifonctionnel, place événementielle.</p>		
1		Avenue de Grasse, 3 phases terminées sur 5 :		
		<p>- Phase 1 terminée en août 2019 (de la rue Marius Monti à l'école Jacqueline de Romilly) : sécurisation des parcours piétons, création de places de stationnement.</p> <p>- Phase 2 terminée en juin 2021 (de l'école Jacqueline de Romilly au boulevard du Périer et entre le boulevard du Riou et l'avenue de Grasse : réfection de la voirie, agrandissement des cheminements piétons, création d'un rond-point au carrefour Perrier/Grasse.</p> <p>- Phase 3 terminée en mai 2022 (du boulevard du Perrier à la place de Rocheville) : reprise de l'enrobé des trottoirs, réfection de la voirie, mise en sens unique entrant de la commune du Cannet vers Cannes.</p> <p>- Phases 4 à 5 à venir (de l'église St-Joseph au bas de l'avenue Marius Monti et de la rue Marius Monti à la rue Louis Blanc).</p>		
2	Achat véhicules électriques : -Pour les services municipaux -Pour les taxis -Pour le grand Public (programme Wiiiiz)	Acquisition de véhicules et deux-roues électriques : Début 2020 4 gyropodes et 4 VAE ont été acquis. Sur 2020, acquisition prévue de 7 fourgonnettes électriques et de deux berlines 4 places	Réduction des nuisances sonores liées au bruit routier	La Mairie de Cannes a installé 17 nouvelles bornes de recharge pour les voitures électriques. La commune en possède maintenant 73 dans ses parkings en ouvrage auxquelles il faut ajouter 27 bornes du réseau Wiiiiz sur la voie publique. Action qui sera poursuivie.
3	Chaussée à voie centrale banalisée	Une voie voiture au milieu de deux voies vélo – empiètement autorisé pour croisement et dépassement – Boulevard du Soleil sur 400 m - baisse 20km/h	-	Aménagement réalisé
4	Plan Vélo	Plan Vélo : 1- augmentations des aménagements cyclables : pistes et bandes cyclables, zones de rencontre, chaussées à voie centrale banalisée (CVCB), zones piétonnes, voies vertes Notamment pour plusieurs projets de réaménagements (Croisette, Gazagnaire, Coubertin, Alexandre III).	Réduction des nuisances sonores liées à l'automobile	Objectif +14km d'aménagements cyclables supplémentaires en 5 ans La piste cyclable de La Croisette (1,7km en bidirectionnel entre la gare maritime et l'entrée du Port Canto) testée lors du déconfinement (coronapiste) a été pérennisée, et prolongée jusqu'au Palm Beach, permettant un bouclage avec la piste cyclable du boulevard Gazagnaire (Eurovélo 8)

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
		2- Extension des parkings vélos de 60 emplacements en 2020. Ouverture des droits d'accès par badge à l'abri deux-roues sécurisés du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Canne à d'autres usagers		<p>Réalisation de nouvelles pistes cyclables dans le cadre des aménagements Boccacabana et Bocca Centre (voir détails en 1).</p> <p>Construction de la piste cyclable Croisette-Palm Beach entre 2020 et 2021 (3km en bidirectionnel) subventionnée par la région PACA (350 000€) et par l'Europe avec des crédits FEDER (299 394,4€).</p> <p>Nouveaux aménagements cyclables : 2020-2021 : Croisette (3 km), boulevard du Riou et du four à chaux (600 m) 2022 : boulevard du Midi (750 m), avenue Coubertin (800 m) 2023 : boulevard Alexandre III (850 m), promenade Pantiero (350 m)</p> <p>Septembre 2020 : Lancement de Palm Vélo, service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour tous les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la CACPL.</p> <p>Label "Accueil Vélo" garantissant un accueil adapté aux cyclistes.</p> <p>Mise en place d'abris vélos collectifs sécurisés.</p>
5	Piétonisation	Bivouac Napoléon et de manière plus fréquente dans le carré d'or	-	<p>Piétonnisation permanente ou temporaire pour certaines rues du Carré d'Or (rues Florian, du Batéguier et des Frères Pradignac) et mis en place de bornes rétractables et de contrôles d'accès.</p> <p>Piétonnisation permanente de la rue Félix Faure depuis 2019.</p>
6	Piétonisation	Borne anti-bélier dans un grand nombre de rue, permettant la piétonisation d'abord temporaire puis durable	-	-
7	Cocoenvi	Participation commission environnement du bruit de l'aéroport	-	Mme Bruneteaux assiste régulièrement aux Commissions Consultatives Environnement de l'aéroport, où le sujet bruit est évoqué.
8	Mise en place d'enrobés acoustiques sur les voies > 50 km/h	-	Réduction des nuisances sonores liées à l'automobile	-
9	Prise en compte du bruit dans les travaux de voirie et les aménagements publics	-	-	-

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
10	Etude couverture CVF	-	-	-
11	Lutte contre le bruit des commerces/bars	Prise de délégation de pouvoir de police > fermeture des établissements de nuits	Lutte contre le bruit dit de voisinage	-
12	Lutte contre le bruit des véhicules	Contrôle de la Police Municipale	Réduction des nuisances sonores liées à l'automobile et aux deux-roues	Achat de sonomètres pour la Police municipale, renforcement des contrôles sur le terrain et sanction des contrevenants. Volonté du maire de Cannes de mettre en place des radars anti-bruit sur certaines routes.

Le Cannet :

Bilan des actions du précédent PPBE (2019-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
1	Poursuite de l'aménagement Eco-Quartier (place Rocheville déjà livrée)	-	-	29 février 2020 : inauguration de l'écoquartier de Rocheville ("Le Carré des Arts") Ilots 5 et 6 en cours de réalisation
2	Zone d'aménagement Les Fades	-	-	Inscription d'une OAP dans le PLU
3	Service de location de vélos électriques en free-floating maîtrisé	Développement mode doux	Réduction du bruit routier	Septembre 2020 : Lancement de Palm Vélo, service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour tous les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la CACPL. Été 2021 : lancement du free floating BIK" AIR sur le Cannet
4	Poursuite aménagement pistes cyclables avec le CD 06 (bd de Carimai, l'Aubarède)	Développement mode doux	Réduction du bruit routier	Pistes ou voies créées sur : Jean Moulin, Carimai, Aubarède, Montjoli, Valbonne, Collines
5	Demande d'une piste cyclable sur tracé BHNS Fr. Roosevelt	Développement mode doux	Réduction du bruit routier	Piloté par C.A.C.P.L.
6	Cocoenvi	Participation commission environnement du bruit de l'aéroport	-	-

Il est envisagé pour la Ville de La Cannet et le cas échéant à l'échelle du territoire de la C.A.C.P.L., la poursuite des actions engagées pour la résorption des Points Noirs Bruits, sous réserve de la pérennisation des dispositifs de soutien.

Mandelieu-la-Napoule :

Bilan des actions du précédent PPBE (2019-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
1	Poursuite du parcours Eurovélo 8 le long des berges de la Siagne avec installation de ralentisseurs et changement de revêtement du sol : prévision 2021	Piste cyclable Porté par le Conseil Départemental 06	Réduction du bruit	Inauguration d'une nouvelle partie (environ 700 m) de la piste cyclable Euro vélo 8 et des nouveaux aménagements de l'avenue Gaston-de-Fontmichel sur la RD192 en février 2023 dans le cadre du plan vélo départemental 2022-2028.
2	Poursuite du développement du plan vélo Aide au financement pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) : délibération le 29/06/20 à confirmer	150 € par VAE neuf pour les personnes imposables et 100 € pour les personnes non imposables, du fait de l'éligibilité des non imposables à l'aide complémentaire de l'Etat permettant de combler le différentiel jusque 200 €.	Réduction du bruit	L'aide au financement pour l'achat d'un vélo électrique a été mise en place. septembre 2020 : Lancement de Palm Vélo, service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour tous les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la CACPL.
3	BHNS 2 ^{ème} et 3 ^{ème} phase	-	Réduction du bruit	Début 2020 : Prolongement de la ligne BHNS (Palm Express) de la zone de la Canardière vers le centre-ville de Mandelieu-La Napoule
4	Réfection des enrobés – plan trottoirs et voirie	Estimation financière : 1 million €/an	Réduction du bruit	bd des Ecureuils, av Gaston de Fontmichel, av Passero et Anciens Combattants, impasse Raimu, av du 23 Août
5	Contrôle des échappements bruyants Mise en place de radars pour incitation à la réduction de vitesse au niveau de l'avenue de Fréjus. Radars mobiles, actions pédagogiques associées	-	Réduction du bruit	Mise en place de radars pédagogiques dans la ville, déplacés régulièrement suivant les demandes Bilan des opérations de contrôles de la Police Municipale au 31/11/23 Echappements bruyants 65 verbalisations avec immobilisation / vitesse en agglomération 230 verbalisations pour dépassement supérieur à 10 km/h
6	Participation à la commission consultative de l'environnement Cocoenvie et collaboration avec les associations de défenses des	-	Réduction du bruit aérien	-

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
	nuisances aéroportuaires			
7	Navette Mimos plage	Navette gratuite vers le bord de mer Nouveauté 2020 desserte du quartier du Capitou Intégralement financé par la commune de Mandelieu-La Napoule.	Développement des modes doux Réduction du bruit	Dispositif toujours en place
8	Aménagement Bd de la Tavernière avec Terre-Plein Central Végétalisé, ralentisseurs	Estimation financière : 1400 k€	-	Dans le cadre du projet "Nature en ville", le boulevard de la Tavernière a complètement été réhabilité en 2020, ainsi que le Parc de l'Argentière
9	Aménagement rond-point Yves BRAYER en entrée de ville avec espaces verts et piste cyclable	Développement mode doux Estimation financière : 1000 k€	Réduction du bruit routier	Aménagement de voirie, des espaces verts, création d'une piste cyclable et enfouissement des réseaux électriques
10	Mise en œuvre stationnement intelligent Phase 1	Estimation financière : 700 k€	-	Parking des Ecureuils, Mimosas, Carré des Arts, OTC
11	Mise en œuvre stationnement intelligent Phase 2	Estimation financière : 300 k€	-	Place de France, Mermoz, Soustelle, St Fainéant, Chantier Naval, Notre Dame des Mimosas, Béguier, av de Cannes et 23 août
12	Aménagement quartier Grand CAPITOU avec renforcement végétalisation, modes de déplacements doux, limitation vitesse à 30 km :h	Développement mode doux Estimation financière : 20000 k€	Réduction du bruit routier	Travaux de renouvellement des réseaux, de création de piste cyclable de végétalisation de rues, de l'amélioration de l'éclairage en cours sur le périmètre du quartier de Capitou
13	Aménagement du bord de mer, depuis limite Cannes jusqu'à Pullman et Esplanade Pinea, avec végétalisation, modes de déplacement doux (piétons, piste cyclable)	Développement mode doux Estimation financière : 15000 k€	Réduction du bruit routier	Etude en cours
14	Développement des navettes maritimes sur la Siagne	-	Réduction du bruit routier	-
15	Mise en œuvre du plan vélo	Développement mode doux	Réduction du bruit routier	Septembre 2020 : Lancement de Palm Vélo, service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour tous les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la CACPL.
16	Aménagement du Bd des Ecureuils	-	-	Etude en cours

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
17	Aménagement place de France (ex place du Mail), avec trottoirs, piste cyclable et esplanade	Développement mode doux Estimation financière : 2000 k€	Réduction du bruit routier	Végétalisation de tout l'espace public
18	Poursuite mise en œuvre ralentisseurs	Réduction de la vitesse routière Estimation financière : 200 k€	Réduction du bruit routier	Installation d'un plateau surélevé avenue Janvier Passero en 2020, av Garbay en 2022
19	Poursuite programme rénovation voiries	Estimation financière : 1000 k€	Réduction du bruit routier	Réfection voirie bd d'Arlésie, rue Léo Brun, av des Magnanarelles à programmer
20	Aménagement centre-ville Phase 2	Estimation financière : 10000 k€	-	Etude en cours
21	Projet « canopée urbaine », végétalisation du cœur de ville – développement des trames vertes et des zones de promenades	Développement mode doux	Réduction du bruit routier	La commune s'est engagée à mettre en place les 6 actions suivantes à l'horizon 2023: - La canopée urbaine : un état des lieux de la connaissance et un diagnostic Trame Verte et Bleue - Formation d'ambassadeurs en interne à la collectivité - Former les élus ambassadeurs et décideurs, à la biodiversité, - Inciter la population à participer au projet de Ville et la fidéliser : les citoyens ambassadeurs de biodiversité, - Aménager une ville résiliente et durable, - Utiliser des solutions fondées sur la nature pour transformer le paysage urbain et littoral.
22	Gestion intelligente et en temps réelle des feux tricolores en fonction du trafic	Fluidification du trafic routier Estimation financière : 50000 k€	Réduction du bruit routier	Etude de circulation, contrôle et gestion à distance de l'ensemble des feux tricolores

Mougins :

Bilan des actions du précédent PPBE (2019-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
1	Chemin des Peyroues, Chemin des Cabrières, Chemin du Château, Chemin de Provence, Avenue Saint Martin	Création de cheminements mixte, mise en place de sens unique	Aménagement de voiries en modes doux	Chemin des Peyroues : Projet reporté en 2025 Chemin des Cabrières : Sécurisation des piétons et réfection voirie (2 phases) 2019 / 2020 : De l'imp des Noisetiers au Ch de la Grande Bastide 2023/2024 : Du Ch de la Grande Bastide à l'Av de la Borde Chemin du Chateau : Reporté en 2024 ou 2025 Chemin de Provence : Sécurisation des piétons et réfection voirie en 2019 Avenue Saint Martin : Sécurisation des modes doux et réfection voirie (2 phases) 3e T 2022 : Du RP de Tournamy au Ch des Romains 3e T 2023 : Du Ch des Romains à l'Av de la Plaine
2	Etude d'un plan de circulation	-	-	Etude circulation du Cœur de Vie en 2022 par INGEROP
3	Aménagement de Cœur de Vie	Reprise et élargissement de la Chaussée, création de trottoirs et pistes cyclables	BHNS + aménagement de voirie en modes doux	Avenue de Tournamy : Sécurisation des modes doux et réfection voirie par CACPL
4	Acquisition de véhicules propres pour la Ville	En 2019, 18 véhicules sur 85 sont électriques. Plus de 80 % des nouvelles acquisitions de VL et de Véhicules Utilitaires sont soit électriques soit hybride électrique.	Réduction des nuisances sonores liées au bruit routier	Aquisition env. 8 VL électriques / an
5	Subvention pour l'acquisition de vélos électriques	Subvention pour les particuliers	Développement des modes doux	Septembre 2020 : Lancement de Palm Vélo, service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour tous les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la CACPL. Subvention municipale d'acquisition : 300 € / vélo / hab
6	Force de proposition auprès des gestionnaires	Auprès des autorités : - Département 06 : notamment pour la Pénétrante (RD6185) où le financement d'écrans anti-bruit a été demandé pour des	Réduction du bruit des infrastructures de transport	Mesures de bruit en façade des batiments en cours : Bati à protéger si antérieur au 6.10.1978 en section sud & si antérieur au 29.02.1987 en section nord

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
	d'infrastructures routières	sections n'en disposant pas, demande également d'enrobé acoustique sur la Pénétrante. - ESCOTA pour l'A8		Bilan : 23 habitations sont ayants droits à la protection acoustique Objectif fixé par les services de l'Etat : Baisser le bruit de 70 dB(A) à 65 dB(A) de jour et de 65 dB(A) à 60 dB(A) de nuit
7	Force de proposition auprès des gestionnaires de transport aérien	Auprès de l'Aéroport de Cannes-Mandelieu : notamment à propos de la nouvelle trajectoire Nord-Ouest	Réduction du bruit des infrastructures de transport aérien	-
8	Cocoenvi	Participation commission environnement du bruit de l'aéroport	-	-
9	Création d'une brigade anti-nuisances	Contre les nuisances environnementales et incivilités 24h/24h (bruit, pollution...) Avec acquisition de sonomètres	Réduction des nuisances dites de voisinage	Contrôles routiers récurrents réalisés par la Police Municipale
10	Subvention pour l'acquisition de matériel électrique pour les particuliers	Tondeuses, taille-haies, broyeurs, souffleurs...	Réduction des nuisances dites de voisinage	Toujours d'actualité en 2023 et prévu en 2024
11	Arrêté préfectoral de classement des voies sonores annexé au PLU et repris dans les arrêtés de permis de construire	Prescriptions pour tous les nouveaux projets de construction situés le long des axes classés	-	-
12	Préserver l'entité pavillonnaire de Mougins	Interdiction de toutes les activités artisanales ou industrielles dans les zones pavillonnaires et les résidences.	Préservation des zones habitées	Modification N°5 du PLU en 2024
13	Subvention pour la mise en place de murs anti-bruit	Soutien aux particuliers pour la réalisation de clôtures acoustiques 10% du montant des travaux dans la limite de 2 000€	Diminution des nuisances urbaines dans l'enceinte des propriétés des particuliers	Toujours d'actualité en 2023 et prévu en 2024
14	Participation à la commission consultative de l'environnement Cocoenvie et collaboration avec les associations de défenses des nuisances aéroportuaires	-	Réduction du bruit aérien	-
15	Etude d'un plan de circulation	-	-	Etude circulation du Cœur de Vie en 2022 par INGEROP
16	Aménagement de Cœur de Vie	Reprise et élargissement de la Chaussée, création de trottoirs et pistes cyclables	BHNS + aménagement de voirie en modes doux	Avenue de Tournamy : Sécurisation des modes doux et réfection voirie par CACPL

Théoule-sur-Mer :

Bilan des actions du précédent PPBE (2019-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
1	Achat de véhicules électriques pour les services municipaux	6 véhicules supplémentaires de 2020 à 2025 soit 65% du Parc roulant de la commune	Diminution du bruit routier	Acquisition de 4 véhicules sur les 6 prévus au 31/12/2023
2	Plan vélo avec prime versée par la commune	300€ pour vélo ou VTT à assistance électrique et pack complet offert par la commune comprenant kit réparation, tenue réfléchissante, tenue pluie, feux avant et arrière, casque, gants, lunettes, sac à dos d'une valeur de 200€.	Développement des modes doux Diminution du bruit routier	Septembre 2020 : Lancement de Palm Vélo, service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour tous les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la CACPL.
3	Stationnements vélos sécurisés en divers points de la commune	6 emplacements	Développement des modes doux	Réalisé sur la place de l'hôtel de Ville, Etudes et PC réalisés, AO en cours Travaux Parking vallon de l'Autel qui démarrent en 2024 et prévoient 20 places sécurisées pour les vélos ainsi que des points de recharge, Etudes réalisés pour aménagement d'une boxyclette à la gare SNCF, aménagement prévus dans les ports en 2024
4	Réduction de la vitesse et limitation de la circulation en centre-village	Création d'un parking accessible depuis la RD 6098 au fond du vallon de l'Autel	-	Etudes et PC réalisés, AO en cours Travaux Parking vallon de l'Autel qui démarrent en 2024
5	Lutte contre les bruits de voisinage	Subvention pour l'acquisition d'outillage électrique par les particuliers (20% de l'acquisition plafonné à 150€ par équipement et trois machines par foyer)	-	Pas de délibération à ce jour
6	Lutte contre les bruits de voisinage et le bruit routier	Acquisition d'un sonomètre et formation des agents assermentés pour contrôle, bruits de voisinage et contrôle routiers	-	Réalisé depuis 2021, organisation des contrôles routiers réguliers quotidiens avec bilan pa la PM

A2 Bilan des actions supplémentaires réalisées pendant les 4 dernières années (2020- 2023)

Les tableaux suivants listent les actions supplémentaires non spécifiées dans le précédent PPBE (2019-1023) et réalisées par les différentes communes au cours de ces 4 dernières années (2020-2023).

Cannes :

Actions supplémentaires réalisées ces 4 dernières années (2020-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
13	Promotion du covoiturage	Soutien de l'Agglo à l'application Klaxit	Réduction des nuisances sonores liées à l'automobile	-
14	Acquisition de bus électriques	Acquisition de bus électriques par le réseau Palm Bus	Réduction des nuisances sonores des transports en commun	-
15	Rénovation des voiries	-	Réduction des nuisances sonores liées à l'automobile	<p>Les rues Montaigne, des Belges, Saint Honoré, Foch, frères Casanova, Vagliano, 24 août et Terrefial, les boulevards de la République (section comprise entre la place du Commandant Maria et le boulevard d'Alsace), de l'Observatoire, Beausoleil, du Riou et du Four à Chaux, l'avenue de la Roubine (section comprise entre les rues Paul Négrin et de la Praderie), le chemin de la Merlette et le chemin rural de l'Abadie ont fait l'objet d'une rénovation complète en 2020.</p> <p>En 2021, la rue Maréchal Foch a été embellie et sécurisée, et la rénovation de l'avenue de Grasse a été poursuivie entre le giratoire des Broussailles et le boulevard du Périer. La seconde phase de la requalification et de l'embellissement du boulevard Gazagnaire a été inaugurée le 12 juillet 2021.</p> <p>Plusieurs voies communales ont fait l'objet d'une rénovation en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de l'avenue de Vallauris avec aménagement d'une chicane et d'une écluse pour ralentir la circulation, la création de trottoirs et d'un arrêt de bus accessible aux personnes à mobilité réduite, et la reprise de la chaussée avec un revêtement qui atténue le bruit de 25 à 30 % ; - Phase 3 de l'embellissement de l'avenue de Grasse entre le boulevard du Périer et la place de Rocheville, avec mise en place d'un sens unique permettant de sécuriser et végétaliser les trottoirs ; - Rénovation de l'avenue de Monte Carlo et des rues du vingt-quatre Août, des frères Casanova et Hélène Vagliano.

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
				La Mairie de Cannes a rénové et embelli en 2023 le boulevard Alexandre III.
16	Logistique urbaine	Cahier des charges dédié au montage - démontage des plages événementielles	-	2020 - 2021 : cahier des charges dédié au montage - démontage des plages événementielles 2021-2022 : nouvelle réglementation des aires de livraison avec limitation à 30 minutes 2023 : charte environnementale des autocaristes, charte chantiers propres avec un volet sur le bruit, implantation d'un espace logistique de proximité pour la desserte du centre-ville en vélo cargo

Le Cannet :

Actions supplémentaires réalisées ces 4 dernières années (2020-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
7	BHNS (Palm Express)	Requalification et embellissement du boulevard Sadi Carnot et travaux d'aménagement de la ligne BHNS : aménagement d'une voie de bus, d'une chaussée renforcée, de 3 arrêts de bus, de 40 places de stationnement supplémentaires, d'un giratoire au croisement du boulevard Sadi Carnot et de la rue Paul Doumer.	Réduction du bruit routier	Février 2020
8	Aide achat VAE	Subvention 100 €	Réduction du bruit routier	En continu Bilan à fin 2023 : 190 subventions
9	Aide installation IRVE privée	Subvention 500 €	Réduction du bruit routier	En continu Bilan à fin 2023 : 13 subventions
10	Développement véhicules électriques flotte municipale et CCAS	Achat véhicule et installation de bornes de recharge CTM, ST, mairie, ZAC, Maillan.	Réduction du bruit moteur	Annuel 25 % en 2023 contre 2% en 2018
11	Acquisition de matériel électroportatif électrique	Souffleur, débroussaillers, etc...	Réduction du bruit	En continu Pour les régies communales et imposé dans CCTPs propreté et Espaces verts
12	Installation de 2 bornes IRVE pour Taxis	-	Réduction du bruit moteur	2022 et 2023
13	Campagnes d'enrobés	Campagne de réfection des couches de roulement	Réduction du bruit routier	Annuel
14	Réduction de vitesses	Aménagements urbains divers	Réduction du bruit routier	Annuel
15	OPAH	Isolation phonique des bâtiments	Réduction du bruit	En continu Piloté par CAPL

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
16	Plan arbre	Plantation d'arbres dont un des bienfaits est l'écran acoustique	Réduction du bruit	En continu 100 / an en moyenne

Mandelieu-la-Napoule :

Aucune action supplémentaire non spécifiée dans le précédent PPBE n'a été réalisée ces 4 dernières années (2020-2023).

Mougins :

Actions supplémentaires réalisées ces 4 dernières années (2020-2023) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
15	Route de Vallauris RD135 - Création d'une piste cyclable sur la	Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (1,4km de long) le long de la RD135 pour permettre les déplacements "domicile-travail" à vélo en direction de la technopole Sophia Antipolis et les déplacements "loisirs" depuis Mougins vers le parc naturel départemental de la Valmasque.	Réduction du bruit routier	Inauguration le 7 janvier 2023 Route de Vallauris RD135 : Sécurisation des piétons et cyclistes (CD06) en 2022 Coût total subventionné hors taxe : 590 596,18€ Montant de l'aide européenne FEDER (80%) : 472 477€
16	Avenue du Général de Gaulle	Aménagement d'une piste cyclable entre le Ch du Pigeonnier et le RP des Gendarmes d'Ouvéa	Aménagement de voiries en modes doux	Réalisé en 2022 Sécurisation des modes doux et réfection voirie réalisés en 2022
17	Av du Golf / Av de la Valmasque	Aménagement d'une piste cyclable entre la pénétrante Cannes Grasse et le RP des Golfeurs	Aménagement de voiries en modes doux	Réalisé en 2022 / 2023 Sécurisation des modes doux, installation radar en 2022 sur Avenue du Golf et travaux deréfection voirie réalisés sur Avenue du Golf en 2023 (CD06)
18	Chemin des Romains	Aménagement trottoir	Aménagement de voiries en modes doux	Réalisé en 2022 Sécurisation des piétons et réfection voirie
19	Chemin des Peyroues	Aménagement trottoir	Aménagement de voiries en modes doux	Réalisé en 2020 Sécurisation des piétons et réfection voirie
20	Diagnostic état des voiries	Réalisation d'un état des lieux de l'intégralité du réseau routier communal et départemental situé sur le territoire de la commune Voirie Départementale 33 kms Voirie communale en domaine public 77 kms Voirie Privée dénommée 45 kms Voirie Privée non dénommée 35 kms	Réduction du bruit routier	Diagnostic réalisé en 2020 (IMMERGIS) Coût : environ 30 000 €
21	Nouvelles lignes Palm Bus	26, 28 et 29	Réduction du bruit routier	Réalisé en septembre-23
22	Limites d'agglomération Mougins / CD06	Déplacement des limites de l'agglomération pour réduction de la vitesse autorisée (de 70 km/h à 50 km/h)	Réduction du bruit routier	Réalisé en 2023 Ch de Carimai, Route de la Roquette, Avenue du Général de Gaulle, Route d'Antibes

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Bilan
23	Radar de vitesse	Avenue du Golf	Réduction du bruit routier	Réalisé en 2023
24	Radars pédagogiques	Territoire communal	Réduction du bruit routier	Réalisé en 2020 - 2023
25	Carrefours à feux tricolores	Déploiement "Vert de récompense"	Réduction du bruit routier	Réalisé en 2020 – 2023 Avenue du Général de Gaulle
26	Extinction éclairage public	Extinction de 23h à 6h : Diminution de la vitesse des véhicules	Réduction du bruit routier	Réseau secondaire
27	Arrêté communal de limitation des nuisances sonores dues aux travaux	-	Réduction du bruit	-

Théoule-sur-Mer :

Aucune action supplémentaire non spécifiée dans le précédent PPBE n'a été réalisée ces 4 dernières années (2020-2023).

A3 Actions prévues pour les 6 prochaines années (2024-2029)

Cannes :

Actions prévues pour les 6 prochaines années (2024-2029) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Echéance prévue
1	Mise en place de nouvelles bornes de recharges pour voitures électriques.	D'ici fin 2025, les huit parkings en ouvrage, qui comptent 4 083 places, seront équipés de 204 bornes de recharge.	Réduction des nuisances sonores liées à l'automobile	Fin 2025
2	Charte logistique urbaine durable	Adoption d'une charte intercommunale sur la logistique urbaine durable	Réduction des nuisances sonores liées à la livraison de marchandises	2024
3	Acquisition de véhicules et deux-roues électriques	Achat véhicules électriques : -Pour les services municipaux -Pour les taxis -Pour le grand Public (programme Wiiiiz)	Réduction des nuisances sonores liées au bruit routier	Poursuite de l'action débutée en 2020

Le Cannet :

Actions prévues pour les 6 prochaines années (2024-2029) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Echéance prévue
1	BHNS (Palm Express)	Extension de l'infrastructure BHNS vers Le Cannet Rocheville et Mougins Tournamy	Réduction du bruit routier	2023-2024
2	Aide achat VAE	Subvention 100 €	Réduction du bruit routier	En continu
3	Aide installation IRVE privée	Subvention 500 €	Réduction du bruit routier	En continu
4	Développement véhicules électriques flotte municipale et CCAS	Achat véhicule et installation de bornes de recharges	Réduction du bruit moteur	Annuel
5	Acquisition de matériel électroportatif électrique	Souffleur, débroussailleurs, etc...	Réduction du bruit	En continu
6	Campagnes d'enrobés	Campagne de réfection des couches de roulement	Réduction du bruit routier	Annuel
7	Réduction de vitesses	Aménagements urbains divers	Réduction du bruit routier	Annuel
8	OPAH	Isolation phonique des bâtiments	Réduction du bruit	En continu, piloté par C.A.C.P.L
9	Plan arbre	Plantation d'arbres dont un des bienfaits est l'écran acoustique	Réduction du bruit	En continu, 100/an en moyenne

Mandelieu-la-Napoule :

Actions prévues pour les 6 prochaines années (2024-2029) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Echéance prévue
1	Projet Grand Capitou	Réaménagement du quartier : développement des mobilités douces, espace de piétonisation doublé, favorisation de l'interaction entre les habitants... Travaux d'infrastructures, éclairage public, réseaux, mobilier urbain, fontaines et espaces verts. Création d'une halle et étude d'un parking souterrain Estimation financière : 30 000k€	Réduction du bruit routier	Printemps 2025
2	Achat de véhicules électriques	pour le parc roulant de la collectivité projet d'achat de 4 véhicules électriques	Réduction du bruit routier	-
3	Plan municipal de lutte contre le bruit et la vitesse	en partenariat avec la gendarmerie nationale avec les actions suivantes : o Contrôles fréquents de la vitesse et du bruit des véhicules sur l'intégralité du territoire communal et particulièrement sur les axes identifiés comme bruyants, hors autoroute, (4 contrôles par semaine minimum) ; o Dispositif conjoint de contrôle des nuisances émises par les commerces, bars et restaurants ; o Candidature par la commune de Mandelieu pour l'implantation des futurs radars « anti-bruit » actuellement en phase d'expérimentation au niveau national.	Réduction du bruit routier Réduction du bruit des activités	-

Mougins :

Actions prévues pour les 6 prochaines années (2024-2029) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Echéance prévue
1	Limitation communale de tonnage	Territoire communal	Réduction du bruit routier	2024
2	Déploiement prises électriques WIZZ	Parking Cœur de Vie (4 prises)	Réduction du bruit routier	2024
3	Diagnostic état des voiries	Réalisation d'un état des lieux de l'intégralité du réseau routier communal et départemental situé sur le territoire de la commune Voirie Départementale 33 kms Voirie communale en domaine public 77 kms Voirie Privée dénommée 45 kms Voirie Privée non dénommée 35 kms	Réduction du bruit routier	Prévu début 2024 (MasterMap)

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Echéance prévue
4	Quartier Hubac / Fontvieille	Sécurisation des modes doux et réfection voirie Avenue de l'Hubac, Ch de l'Hubac et Rue FontVieille	Aménagement de voiries en modes doux	2024
5	Avenue de la Plaine	Sécurisation des modes doux et réfection voirie entre le Ch des Peyroues et le Ch du Grand Vallon	Aménagement de voiries en modes doux	2024 - 2025
6	Avenue St Martin (Phase 3)	Sécurisation des modes doux et réfection voirie entre l'Av de la Plaine et le Ch des Gourettes	Aménagement de voiries en modes doux	2025
7	Chemin des Peyroues	Sécurisation des modes doux entre la Traverse des Peyroues et le Ch de Jylloue	Aménagement de voiries en modes doux	2025
8	Avenue de Pibonson - Phase 1	Sécurisation des modes doux du Val de Mougins au Ch de la Commune	Aménagement de voiries en modes doux	2025
9	Chemin de Vaumarre	Sécurisation des modes doux entre le Ch de Campane et le Ch du Moulin	Aménagement de voiries en modes doux	2025
10	Chemin du Moulin	Sécurisation des modes doux	Aménagement de voiries en modes doux	2025
11	Avenue du Maréchal Juin	Sécurisation des modes doux et réfection des enrobés entre le Ch de Campane et le Ch des Campelières	Aménagement de voiries en modes doux	2025

Théoule-sur-Mer :

Actions prévues pour les 6 prochaines années (2024-2029) :

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Echéance prévue
1	Achat de véhicules électriques pour les services municipaux	4 véhicules supplémentaires pour les besoins municipaux Estimation financière : 150 000€	Diminution du bruit routier	Fin 2025
2	Espaces sécurisés pour les vélos	Un espace dans chaque port en régie, un espace à la gare SNCF Estimation financière : 25 000€	Faciliter la mobilité douce	Fin 2025

A4 Liste des actions menées par l'aéroport de Cannes-Mandelieu

Actions réalisées et permanentes
1/ Général
Limitation des vols de nuit (fermeture 20 h en hiver et coucher de soleil + 30 min en été)
Interdiction des atterrissages de nuit en QFU 17 (survol terre)
Interdiction des vols commerciaux réguliers
Répartition du trafic aviation d'affaires 50/50 entre Nice et Cannes (résultat : 75% Nice / 25% Cannes)
Limitation de tonnage des turboréacteurs à 35 tonnes / turbopropulseurs à 22 tonnes
Interdiction des appareils les plus bruyants (chapitre 3 <13 EPNdB) soit 2,6% du trafic aviation d'affaires
Limitation du temps d'utilisation des APU (Auxiliary Power Unit) mise en place de GPU (Ground Power Unit)
Plan Exposition au Bruit (PEB) existant et respecté
2/ Système environnement
Commission Consultative de l'Environnement annuelle
2003 : 1ère Charte pour l'Environnement
2004 : Plan Exposition au Bruit (PEB)
2010 : 2ème Charte pour l'Environnement
Protocole de contrôle avec l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA)
Tableau de bord trimestriel sur l'activité aéronautique et les nuisances sonores
2010 : Système de suivi des trajectoires et de mesures de bruit
2012 : Code de Bonne Conduite Environnementale signé par 41 représentants
2015 : Etude d'approche équilibrée réalisée par un cabinet conseil spécialisé "BIPE"- emprunte sonore réelle plus réduite que le PEB
2015 : Charte d'Engagements pour l'Environnement
L'Aéroport Cannes Mandelieu est cité comme exemplaire par l'ACNUSA
Mise en place d'un indicateur d'énergie sonore
Groupes de Travail techniques (bruit IFR, VFR et Hélicoptères)
Contrôle des trajectoires et analyse des cas de déviations importantes du point de vue environnemental avec la DGAC. mails de sensibilisation envoyés aux pilotes et compagnies et sensibilisations terrains sous l'angle environnemental
Campagnes de mesure de bruit chez les particuliers
Redaction et diffusion d'une Newsletter Environnement "LATITUDE" aux riverains, clients, associations de riverains et communes
Sensibilisation annuelle des contrôleurs aériens sur les aspect environnement, nuisances sonores et qualité de l'air de la plateforme
Visite d'écoles des communes alentours
3/IFR
Limitation des cadences IFR à 5/6 arrivées/heure
59% du trafic IFR se fait au-dessus de la mer / 41% du trafic IFR se fait par la terre (chiffre 2019)
Plateforme classée en catégorie B (briefing pilote pour information et sensibilisation) Version 9 en 2018 relance annuelle auprès de 10 000 pilotes
Relèvement d'altitude de la VPT 17 de 1500 ft à 1800 ft en 2003, puis de 1800 ft à 2000 ft en 2016
Création du point A permettant la diminution de la dispersion de la VPT17
Précision des zones de survol à éviter dans l'AIP et dans Jeppesen
Réalisation d'études sur la diversification des trajectoires d'atterrissage
Sensibilisation des pilotes lors de rencontres terrain et par mail
Courrier de rappel des aspects environnementaux de la plateforme aux récidivistes
Limitation des inverseurs de poussée au ralenti chaque fois que possible en fonction des impératifs opérationnels et de sécurité

4/VFR
Restriction aviation légère, dans le cadre des activités de formation aéronautique, de déplacements et de loisirs sportifs. Pas d'activité de voltige aérienne aux alentours de la plateforme. Pas de décollage d'ULM, de tractage de banderoles, de vol à voile et de parachutisme au départ de l'aéroport.
Mise en place des ronds bleus (zone de survol à éviter) pour les VFR
Participation financière à hauteur de 25% d'ACA pour l'équipement en silencieux des avions légers basés.
Investissement pour la pose de silencieux pour les écoles et aéroclubs en 2010 ; poursuite de la campagne de pose de silencieux pour le reste des avions basés depuis 2015
Limitation des tours de piste : 5 maximum pour les basés avions équipés de silencieux
Interdiction des tours de piste après 20 h
Limitation des tours de piste entre 12 h et 14 h
De nuit les tours de piste se font à 1500 ft
Guide de Bonnes Pratiques Environnementales pour les VFR diffusés à tous les avions basés et sur le site internet
Plaquette Environnement pour les VFR réalisée avec la DGAC distribuée à tous les avions basés et aux extérieurs
Affichages des trajectoires à suivre chez tous les basés
5/Hélicoptères
Mise en place du Décret hélicoptères du 20 octobre 2010 limitant l'activité
Diffusion d'une plaquette environnement Spéciale Hélicoptères à tous les basés
Atterrissages et décollages au-dessus de la mer
Trajectoires atterrissages et décollages en 04/22 recentrées sur l'aéroport pour limiter les zones de survol
Groupes de travail hélicoptères
6/ Aéronefs d'Etat
Sensibilisation des acteurs pour les Aéronefs d'Etat et activités de service public (organismes de santé publique, sécurité civile, secours aux personnes, lutte contre les incendies de forêt).
7/ Diminution de l'empreinte écologique
Réduction des gaz à effet de serre : démarche Airport Carbon Accreditation.
Préservation de la Biodiversité. Partenariat avec le CEN PACA
Campagne qualité de l'air réalisée en 2018 par AtmoSud sur l'aéroport et dans les communes à proximité
Actions supplémentaires réalisées en 2019
1/ Général
Mise à jour de l'arrêté ministériel: publication de nouvelles conditions d'exploitation de la plateforme en vue de réduire les nuisances le 5 août 2019
2/ Système environnement
Relance des groupes de travail techniques sur sujets spécifiques avec la sous-prefecture, la DGAC et les associations de riverains
Définition de nouveaux indicateurs bruit avec les associations de riverains
Visite de 2 classes de Mougins: présentation de la plateforme et de sa démarche environnement
3/IFR
Mise en place de sanction pour les aéronefs en-dessous de 1600 ft en vent arrière de la VPT17
Evolution de la réglementation française en matière de technologie aéronautique: poursuite des études sur la diversification des trajectoires avec le RNP AR. Lancement officiel d'une étude sur une trajectoire définie avec la DSAC, le SNA et la principale compagnie Net Jets
4/VFR
Condition d'utilisation des tours de piste plus stricte en période estivale pour l'ensemble des basés et pour les non basés et les non équipés de silencieux toute l'année. Mise en place de contrôles GTA et de sanctions si non respect.
Intégration de la classification acoustique des avions légers avec CALIPSO. Deuxième aéroport de France à intégrer cette mesure
5/Hélicoptères
Mise à jour du guide de bonnes pratiques environnement avec identification des zones sensibles de survols à éviter
Consignes internes réalisées par les managers des compagnies sur les respect des trajectoires, altitudes et le pilotage moindre nuisance suivant les machines
Contrôle des trajectoires mensuel et diffusion des résultats et des recommandations à chaque compagnie basée
6/ Aéronefs d'Etat
Sensibilisation des acteurs pour les Aéronefs d'Etat et activités de service public (organismes de santé publique, sécurité civile, secours aux personnes, lutte contre les incendies de forêt).
7/ Diminution de l'empreinte écologique
Aéroport Cannes Mandelieu certifié Carbone neutre (plan d'actions spécifique associé)

Actions à venir dès 2020

1/ Général
Maintien des règles actuelles d'exploitation entre les plateformes de Nice et de Cannes Mandelieu sur la répartition du trafic aviation d'affaires: Acteur ACA
Mise en application dès juillet 2020 des nouvelles conditions estivales d'utilisation de la plateformes définies dans l'arrêté ministériel du 5 août 2019 (restrictions strictes sur les tours de piste): Acteurs DSAC, GTA, ACNUSA
2/ Système environnement
5 Campagnes de mesures de bruit chez des particuliers: localisations et périodes définies par les associations de riverains: Acteur ACA
Développement du système de suivi des trajectoires et de mesure de bruit/ Outil accessible à tous et à tout moment via internet, communication en temps réel des données bruit et trajectoires: Acteur ACA
Développement d'un système de gestion des plaintes directement relié au système de suivi des trajectoires et de mesure de bruit: Acteur ACA
3/IFR
Poursuite de l'étude d'arrivée IFR en RNP AR par l'ouest: Acteurs DSAC, SNA, Net Jets, ACA
Détection automatique des trajectoires trop basses en vent arrière de VPT17. Analyses et dossiers de manquement avec sanctions financières: Acteurs DSAC et ACNUSA
Mise à jour du briefing pilote IFR avec cette nouvelle mesure et diffusion à l'ensemble des pilotes: Acteur ACM
4/VFR
Poursuites des contrôles par la GTA sur les tours de piste et sanctions si manquement: acteurs GTA et ACNUSA
Mise à jour du guide de bonnes pratiques environnementales pour les VFR avec ces nouvelles conditions et diffusion à tous les basés: Acteur ACM
Lancement de la campagne de classification CALIPSO des avions légers: Acteurs DSAC, STAC, ACM
5/Hélicoptères
Poursuite des contrôles des trajectoires trimestriels et diffusion des résultats et des recommandations à chaque compagnie basée
6/ Aéronefs d'Etat
Sensibilisation des acteurs pour les Aéronefs d'État et activités de service public (organismes de santé publique, sécurité civile, secours aux personnes, lutte contre les incendies de forêt).
7/ Diminution de l'empreinte écologique
Maintien de la certification Carbone neutre: Acteur ACA
Lancement de la certification 50001 management de l'énergie: Acteur ACA
Stratégie climat Net zéro à 2030

Relation riverains, suivi des trajectoires et mesures de bruit**1/ Budget fonctionnement environnement: 70 000€ / 75 000€ par an**

Etudes qualité de l'air, perception riverains, trajectoires, approche équilibrée...

Renfort saisonnier annuel

Partenariat avec le CEN PACA pour gestion de la biodiversité sur le terrain

Supports annuels de communication (LATITUDE + briefings environnements pour les pilotes) et participation campagne ECO tri

Equipe Environnement...

2/ Budget investissement environnement (2010-2019): 200 000€ / 250 000€

Système de suivi des trajectoires et de mesures de bruit

Maintenance annuelle du système et des stations de bruit

Achat d'un capteur mobile pour les campagnes sur demandes des communes ou des particuliers

2018-2020: Changement de toutes les stations fixes pour des stations plus récentes et performantes

Participation à l'achat de silencieux depuis 2010...

Carbone Neutre**3/ Budget investissement stratégie climat Net Zéro émission depuis 5 ans: 550 000€ / 700 000€**

Travaux annuels réalisés pour réduire les consommations

Changement éclairage intérieurs et extérieurs en LED moins énergivore

Evolution du Parc véhicules en technologie électrique

Installation bornes électriques

Changement chaudière du terminal, Isolation thermique avec changement des vitrages du terminal

Plantation annuelle d'arbres...

A5 Synthèse des observations formulées pendant la consultation publique

Période de consultation : du 9 mars au 10 mai 2024.

Les pages suivantes présentent la synthèse et l'analyse de l'ensemble des observations apportées par les habitants durant la consultation. Toutes les observations sont affichées, même lorsque celles-ci sont en dehors de l'objet de la consultation (exemple avec le bruit de voisinage). Lorsque le contributeur a formulé un avis, une question ou une proposition sur différents sujets, son observation est décomposée selon le thème abordé.

Afin d'informer le public de la tenue de la consultation, les outils suivants ont été utilisés :

- ▶ Un avis a été publié dans le journal « Nice Matin » du 23 février 2024.
- ▶ Une rubrique « Consultation publique relative au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) » a été créée sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Le rapport complet était consultable dans les locaux principaux de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (sis Aéroport Cannes-Mandelieu – 277 avenue Francis Tonner – Hangar 16 entrée A – 06150 Cannes La Bocca), aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il était également disponible sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins sous forme numérique <https://cannespaysdelerins.fr> (onglet « à votre service », section « environnement et cadre de vie », rubrique « lutte contre la pollution sonore »).

Les observations du public pouvaient être consignées sur un registre papier ouvert spécialement à cet effet ou via le formulaire en ligne disponible à l'emplacement du site internet indiqué ci-avant.

Durant la consultation du public, 11 particuliers et l'Association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADNA) sont intervenus pour apporter leurs observations (1 particulier s'est exprimé au nom de l'ADNA).

Le tableau suivant récapitule les observations déposées et les réponses apportées par les services de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et/ou des services communaux et/ou des gestionnaires de la source de bruit faisant l'objet d'une observation.

Les informations sont anonymisées.

Réf.	Date	Adresse	Thème abordé	Synthèse de la remarque	Proposition de réponse
1	9/03/2024	Vieille Route de Cannes	Bruit de voisinage	Aboiements constants du plusieurs chiens pendant des heures chaque jour. Malgré des appels à la police rien de change. La riveraine n'en peut plus.	Observation hors champ du PPBE (relève du bruit de voisinage > pouvoir de police du maire).
2	10/03/2024	rue Boucicaut 06400 Cannes	Bruit de ramassage des ordures ménagères – Bruit routier	<p>Quartiers République, Léon Noel, Boucicaut La pollution sonore la plus éprouvante pour le riverain est le bruit généré par le ramassage des ordures ménagères. Tous les jours (y compris les week-ends et jours fériés) le riverain et sa famille sont réveillés en sursaut dès 5H20 du matin par les bruits des camions très bruyants, le bruit des containers manipulés sans ménagement, avec impression de bruits de carambolage violent de véhicules, souvent accompagnés de cris, de discussions à voix élevés par les agents. Les agents font une marche arrière, enclenchant le bip de recul. Il y plusieurs passages (pour le tri) à 30 mn d'intervalle, suivent la balayeuse, le camion Karcher pour nettoyer le point de collecte (angle Boucicaut-Leon Noel), c'est un véritable ballet bruyant insupportable qui se met en place entre 05H20 et 08H. Difficultés pour se rendormir avant le réveil prévu à 7h. Le riverain estime qu'il s'agit d'un trouble du sommeil qui génère une fatigue et une altération de leur santé et de notre qualité de vie au quotidien. La situation est empirée l'été, en période de fortes chaleurs où les fenêtres des habitations sont ouvertes toute la nuit. Le riverain propose de repousser l'heure du ramassage des ordures à un moment bien plus convenable de la journée, au moins dans les zones d'habitation afin de recouvrer notre qualité de vie qui me paraît légitime.</p>	<p>Ces nuisances concernent les services communautaires de la collecte des déchets et le service municipal de la propreté urbaine.</p> <p>La réduction des nuisances sonores des véhicules est bien prise en considération. Les véhicules et engins de ramassage mécanisés restent indispensables au travail des opérateurs.</p> <p>Pour exemple, les avertisseurs de recul des véhicules de collecte des déchets ont été modifiés afin de réduire les nuisances sonores pour les riverains. C'est le système cri du lynx qui a été mis en place. La maintenance des véhicules est également régulière afin de limiter les nuisances sonores.</p>

Réf.	Date	Adresse	Thème abordé	Synthèse de la remarque	Proposition de réponse
3	11/03/2024	cours Félix Faure Cannes	Bruit de voisinage activités nocturnes	La riveraine explique qu'il y a très souvent des nuisances sonores tôt le matin vers 6/7h, lorsque les noctambules quittent le bar club situé rue Rouguière. Les clubbeurs déambulent cours Félix Faure en criant, sifflant, parfois ils se battent ou urinent contre les façades, notamment dans l'angle du cinéma les Arcades (donc sous nos fenêtres). S'ils sont en voiture, cela arrive qu'ils s'amusent à klaxonner en continu. Manque de présence policière pour la riveraine.	Observation hors champ du PPBE (relève du bruit de voisinage > pouvoir de police du maire).
4	12/03/2024	montée des Bergers Mandelieu-La Napoule	Bruit aérien Qualité de l'air	Le riverain estime que la qualité de l'air est détériorée sur Mandelieu du fait, entre autres, de la pollution du trafic aérien. Le riverain explique le trafic aérien entraîne des nuisances sonores insupportables pour les 45 000 riverains survolés (inutilement) en permanence par une centaine de personnes aux revenus élevés. Le riverain estime que la limitation du trafic aérien est un impératif incontournable pour le bien-être de tous.	Le nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils en lien avec le bruit aérien en l'application de la Directive Européenne sur le bruit est estimé à 350 personnes réparties à Cannes et à Mandelieu La Napoule. Les pages 31 et 32 du présent PPBE listent les mesures prises par l'Aéroport pour limiter les nuisances sonores aériennes. Toutes les communes de la CACPL participent à la commission consultative de l'environnement du bruit de l'aéroport (Cocoenvi). Par ailleurs, l'arrêté du 9 mai 2022 modifiant l'arrêté du 6 décembre 1995 portant limitation des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes) a été soumis à la Cocoenvi. L'objectif de l'arrêté est de réduire l'impact sonore de l'activité aérienne des avions légers l'été, les week-ends et jours fériés, et en « tours de piste », notamment à basse altitude, tout en renforçant le dispositif de restrictions pour les aéronefs basés/non basés.
5	14/03/2024	rue Louis Blanc, Résidence Le Président, 06400 Cannes	Bruit routier Et comportement	Le riverain et sa famille expliquent subir les nuisances sonores routières de l'Avenue BACHAGA à Cannes. Le riverain tolère le bruit de fond routier, mais estime l'impact de certains deux roues ou voitures avec moteurs plus bruyants trop importants (de jour comme de nuit).	Afin de lutter contre le bruit des véhicules, la commune de Cannes a mis en place plusieurs mesures : -Achat de sonomètres pour la Police municipale, -Renforcement des contrôles sur le terrain et sanction des contrevenants.

Réf.	Date	Adresse	Thème abordé	Synthèse de la remarque	Proposition de réponse
				<p>Le riverain propose des contrôles systématiques via des radars de bruit et des interventions régulières ciblées de la police qui pourraient, selon lui, permettre de dissuader et d'immobiliser les véhicules concernés (qui ne répondent certainement pas aux normes de circulation en vigueur). La situation est aggravée l'été avec des passages en pleine nuit (en excès de vitesse) de grosses cylindrées.</p> <p>Le riverain estime que les mesures qu'il propose ont un coût limité au regard du bien être des nombreux riverains concernés.</p>	<p>Volonté du maire de Cannes de mettre en place des radars anti-bruit sur certaines routes.</p>
6	05/04/2024	Avenue Francis Tonner	Bruit routier (deux-roues) bruit ferroviaire	<p>La riveraine souhaite que des contrôles réguliers soient réalisés sur les deux-roues bruyants.</p> <p>La riveraine souhaite que l'ensemble de la ligne côtière ferroviaire supporte du trafic ferroviaire avec des matériels moins bruyants qu'actuellement.</p>	<p>L'avenue Francis Tonner a été intégrée au projet Boccacentre et réhabilitée depuis 2019.</p> <p>Afin de lutter contre le bruit des véhicules, la commune de Cannes a mis en place plusieurs mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Achat de sonomètres pour la Police municipale, -Renforcement des contrôles sur le terrain et sanction des contrevenants. <p>Volonté du maire de Cannes de mettre en place des radars anti-bruit sur certaines routes.</p> <p>Concernant le bruit ferroviaire, le nombre de personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils en lien avec le bruit ferroviaire en l'application de la Directive Européenne sur le bruit est estimé à 26 personnes réparties principalement à Cannes (21) et à Mandelieu La Napoule (5).</p> <p>Jusqu'au 17/06/2024, le PPBE de la SNCF est en consultation du public. Ce document précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions menées par SNCF Réseau pour réduire le bruit des circulations ferroviaires : remplacement de pont à tablier métalliques sur Cannes, Mandelieu, et Théoule ; renouvellement de voies sur 19,5

Réf.	Date	Adresse	Thème abordé	Synthèse de la remarque	Proposition de réponse
					<p>km à Cannes, 8 km à Mandelieu et 10 km à Théoule, remplacement du matériel roulant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions prévues comme le projet LNPCA avec des aménagements sur Cannes. - les études acoustiques en cours dans le Département sur les PNBf dont les résultats seront publiés en 2024.
7	10/04/2024	avenue Francis Tonner - Cannes Bocca la	Bruit routier (deux-roues) Et comportement	<p>La personne estime que l'Avenue F. Tonner est bruyante principalement du fait des deux-roues. La personne estime que le boulevard du Midi est bruyant principalement du fait du comportement inadapté des automobilistes (rugissement de moteur (notamment lors de mariages), volume trop élevé de l'auto-radio).</p>	<p>L'avenue Francis Tonner a été intégrée au projet Boccacentre et réhabilitée depuis 2019. Afin de lutter contre le bruit des véhicules, la commune de Cannes a mis en place plusieurs mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Achat de sonomètres pour la Police municipale, -Renforcement des contrôles sur le terrain et sanction des contrevenants. <p>Volonté du maire de Cannes de mettre en place des radars anti-bruit sur certaines routes.</p>
8	10/04/2024	chemin de La Chapelle Mougins	Bruit routier	<p>La riveraine explique que la pénétrante Cannes Grasse est très bruyante au niveau de l'ancien moulin de Mougins et sur toute la montée quartier des Boyeres.</p> <p>La riveraine estime qu'aucun aménagement n'a été mis en place depuis 40 ans.</p> <p>La riveraine explique que le Chemin de La Chapelle est bruyant de jour comme de nuit et demande quand est-ce qu'un enrobé acoustique qui a été promis sera installé.</p>	<p>La Pénétrante Cannes-Grasse est une zone à enjeu dans le PPBE. La Ville de Mougins est force de proposition auprès du Département 06 qui est le gestionnaire de l'axe. En page 13 du PPBE sont détaillées les actions menées par le Département sur cet axe depuis plusieurs années et actuellement.</p> <p>Le Chemin de la Chapelle n'est pas exposé à des niveaux sonores dépassant les seuils d'application de la Directive. Ce Chemin n'est pas une zone à traiter prioritairement.</p>
9	20/04/2024	ADNA	Demande de rencontre de l'ADNA	L'association de Défense contre les Nuisances Aériennes (ADNA) a transmis un mémoire commentant le projet de PPBE.	La CACPL et l'ADNA se sont rencontrées le 30 avril 2024 pour échanger sur le mémoire de l'ADNA de mai 2024 et discuter des recommandations proposées dont voici la synthèse ci-après :
			Recommandation 1	Que la réduction du bruit généré par l'activité aérienne de l'aéroport de Cannes Mandelieu soit déclarée comme action prioritaire dans le PPBE de la CACPL et qu'un porteur du dossier soit désigné pour sa mise en œuvre et	Cannes Pays de Lérins est en accord avec la recommandation n°1. C'est la DGA Environnement de la CACPL qui portera le dossier.

Réf.	Date	Adresse	Thème abordé	Synthèse de la remarque	Proposition de réponse
				son suivi en coordonnant les actions avec les différentes autorités concernées (DGAC, Préfecture, ACNUSA ...)	
			Recommandation 2	Nous recommandons que l'aéroport de Cannes Mandelieu soit soumis à l'obligation d'élaborer son propre PPBE, englobant ainsi la problématique des nuisances sonores aéronautique sur l'ensemble des territoires des deux communautés d'agglomérations.	Cannes Pays de Lérins est en accord avec la recommandation n°2. Un courrier a été adressé en ce sens au Préfet.
			Recommandation 3	Afin d'aboutir à une mise en œuvre dans les plus brefs délais, que soit accélérée la mise à jour de l'étude d'impact des variantes améliorées de la trajectoire Nord-Ouest, telles qu'identifiées par l'étude CGX [2].	Cannes Pays de Lérins est en accord avec la recommandation n°3. Un courrier va être adressé à la DGAC en ce sens
			Recommandation 4	Que soit accélérée la mise en place d'une gestion optimisée du trafic global (jets, aviation légère, hélicoptères) avec l'objectif de maximiser les atterrissages par la mer, dont la faisabilité a été démontrée par l'étude CGX [2].	Cannes Pays de Lérins est en accord avec la recommandation n°4. La mise à jour de l'étude d'impact privilégiant les atterrissages par la mer est importante.
10	06/05/2024	chemin du château MOUGINS	Bruit routier	La riveraine pense que les murs antibruit près de la résidence des Cèdres et du Château à Mougins devraient être surélevés pour réduire efficacement les nuisances sonores.	Réponse ci-dessous

Réf.	Date	Adresse	Thème abordé	Synthèse de la remarque	Proposition de réponse
				<p><u>Réponse apportée par Escota le 3/06/2024 :</u></p> <p>En termes de protections acoustiques, la société ESCOTA met en œuvre, sur le réseau autoroutier dont elle est concessionnaire, une politique de résorption des « points noirs du bruit » (PNB), en application de la réglementation en la matière.</p> <p>Dans ce cadre, les logements ainsi que les établissements de santé et d'enseignement, cumulant un critère d'antériorité par rapport à l'autoroute (c'est-à-dire autorisé par permis de construire antérieur au 6 octobre 1978) et une exposition à un fort niveau de bruit en façade (le niveau de bruit doit dépasser 70 décibels de jour sur cette section d'autoroute et 65 de nuit) peuvent bénéficier d'aménagements particuliers.</p> <p>A la demande de l'Etat, la société ESCOTA réalise actuellement une opération de résorption de l'ensemble des Points Noirs du Bruit (PNB) sur son réseau, au regard de la circulaire du 25 mai 2004.</p> <p>Un programme de protections acoustiques, basé sur les résultats d'une étude de modélisation réalisée par un bureau d'études spécialisé, a donc été défini et validé par Décision Ministérielle en date du 2 mars 2021.</p> <p>Après analyse, les études réalisées ne recensent aucun logement point noir du bruit dans le secteur, ce qui est notamment dû à la présence de cet écran acoustique qui apporte toujours une protection suffisante contre le bruit. Ce type de dispositif fait l'objet d'inspections régulières et reste efficace dans le temps.</p> <p>La résidence des Cèdres – 480 chemin du château à Mougins a été construite récemment et ne bénéficie donc pas du critère d'antériorité ouvrant droit à protection.</p> <p>ESCOTA n'est pas en mesure de prévoir la mise en place de protections contre le bruit supplémentaire pour ce bâtiment.</p>	
11	09/05/2024	Bd Du Pèrier CANNES	Bruit routier et vitesse	<p>Le riverain souhaite savoir quelles mesures sont envisagées pour réduire le bruit et la vitesse le long de la montée du boulevard du Pèrier.</p>	<p>Afin de lutter contre le bruit des véhicules, la commune de Cannes a mis en place plusieurs mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Achat de sonomètres pour la Police municipale, -Renforcement des contrôles sur le terrain et sanction des contrevenants. <p>Volonté du maire de Cannes de mettre en place des radars anti-bruit sur certaines routes.</p>